



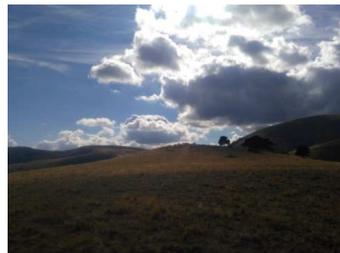
Région
Provence
Alpes
Côte d'Azur

L'Europe investit dans les zones rurales

BILAN ANNUEL 2022-2023

1ère année convention 2022-2024

DE L'ANIMATION DU SITE NATURA 2000



"Montagne de Val Haut - Clues de Barles- Clues de Verdaches"

(FR9301535)

Comité de pilotage à Auzet, le 16/02/2024

Syndicat Mixte du Massif des Monges

Rédacteur : Caroline SOUTEYRAND, chargée de mission

Table des matières

1	Préambule.....	4
1.1	Le document d'objectifs et le site Natura 2000.....	4
1.2	L'animation.....	4
1.3	Rappel des enjeux et objectifs du Docob.....	6
1.3.1	Les habitats.....	6
1.3.2	Les enjeux de conservation.....	7
1.3.3	Les espèces.....	8
1.4	Missions de la structure animatrice.....	10
2	Gestion et contractualisation.....	11
2.1	Animation des contrats Natura 2000.....	11
2.1.1	Étude de faisabilité d'un contrat Natura 2000 non agricole, non forestier, chantier d'entretien des milieux ouverts par gyrobroyage ou débroussaillage léger (N05R), commune de Barles.....	11
2.1.2	Les autres contrats Natura 2000.....	14
2.2	Animation des MAEC.....	15
2.2.1	Montage du PAEC massif des Monges- Vallée de l'Asse.....	15
2.2.2	mise en œuvre du PAEC 2023-2027.....	21
2.3	Animation de la charte Natura 2000.....	24
2.4	Animation pour la gestion avec d'autres outils financiers.....	24
2.5	Animation foncière.....	25
3	Évaluation des incidences des projets.....	25
3-1-	Les Sagnières de Selonnet : un pâturage inadapté pour des enjeux floristiques importants	26
3.2.	Aménagement du parc de loisir OUREA : « jouer et explorer au cœur du parc géologique »	29
3.3.	Impact du broyage des landes à airelles et myrtilles sur l'habitat de Tétras Lyre.....	31
3.4.	Mise en place d'une antenne relais de téléphonie.....	33
3.5.	Aménagement en faveur du Tétras lyre.....	35
3.6.	Participation au COPIL élaboration d'un plan de gestion stratégique favorable aux zones humides (PGSZH) du bassin versant de la Bléone.....	36
4.	Les inventaires et suivis scientifiques.....	37
4.1.	Les suivis en régie : suivis des colonies de mise bas de Petits et Grands Rhinolophes.....	37
4.2.	Etude pour la Recherche d'arbres gîtes potentiels et de gîtes fréquentés par la Barbastelle et autres chiroptères forestiers.....	41
4.3.	Suivis proposés en perspectives depuis 2019 et non réalisés et autres suivis chiroptères... ..	42
5.	Information, communication, sensibilisation.....	43
5.1.	Les outils de communication.....	44
5.1.1.	Le site internet.....	44
5.1.2.	Réalisation d'une feuille d'information annuelle Natura 2000 sous format papier et numérique.....	44
5.2.	Les animations à destination des scolaires et du grand public sur la forêt de Charui et le col du Fanget- plateau d'Ivoire.....	45
5.2.1.	Histoire d'une forêt.....	47
5.2.2.	Les alpages de Négron et col du Fanget.....	49
5.2.3.	La descente du Bès à vélo.....	52
5.4.	Perspective de sensibilisation : animation grand public sur les chauves souris anthropophiles.....	53

6. Gouvernance du site, actualisation du DOCOB et vie du réseau.....	55
6.1. COPIL, bilan d'activité, vie du réseau.....	55
6.2. La Région Sud.....	55
7. Gestion financière, formation et divers.....	56
7.1. Formation forestière.....	56
8. annexes.....	57
8.1. Annexe 1 : Les habitats d'intérêt communautaire.....	57
8.2. Annexe 2 : carte de localisation des habitats d'intérêt communautaire et prioritaire.....	58
8.3. Annexe 3 : légende de la carte des habitats d'intérêt communautaire et prioritaire.....	59
8.4. Annexe 4 : Les espèces d'intérêt communautaire, inscrites à l'Annexe II de la Directive Habitats.....	60
8.5. Annexe 5 : espèces d'intérêt communautaire, inscrites à l'Annexe 4 de la Directive habitats et autres espèces importantes.....	61
8.6. Annexe 6 : arrêté préfectoral de validation du DOCOB.....	63
8.7. Annexe 7 : Tableau de hiérarchisation des enjeux de conservation du site FR9301535 Montagne de Val - Haut - Clues de Barles - Clues de Verdaches.....	65
8.8. Annexe 8 : objectifs de conservation et sous objectifs et mesures du DOCOB actualisé.....	66
8.9. Annexe 9 démarche d'évaluation des incidences et synthèse des projets soumis à EIN 2000	70
8.10. Annexe 10 : panneaux de sensibilisation au dérangement hivernal du Tétrás lyre.....	72
8.11. Annexe 11 : extrait de l'élaboration du PGSZH bassin versant de la Bléone, partie 2, novembre 2023, GERECO.....	74
8.12. Annexe 12 :Présentation des projets TeensyRecorder.....	76

1 Préambule

1.1 Le document d'objectifs et le site Natura 2000

Le site FR9301535 "Montagne de Val Haut - Clues de Barles - Clues de Verdaches" est une Zone spéciale de conservation (ZSC, relative à la Directive Habitat- Faune-Flore de l'Union européenne).

Le site a été proposé à la Commission européenne en avril 2002. Le Document d'objectifs (Docob) a été approuvé par le Comité de pilotage (COFIL) en décembre 2002. La note de service préfectorale validant le DOCOB a été signée en novembre 2004. La note de service de 2014 a été modifiée suite à l'actualisation du DOCOB, approuvé par Arrêté Préfectoral n°2022-088-002 en date du 29/03/2022 (annexe 6).

Le site comprend 9 communes : Auzet, Barles, Bayons, Beaujeu, La Javie, La Robine, Selonnet, Seyne-les-Alpes, Verdaches.

1.2 L'animation

Le syndicat mixte du massif des Monges (S3M) porte depuis le 1er juillet 2013 l'animation du site "Montagne de val-Haut - Clues de Barles- Clues de Verdaches". Le S3M s'est engagé en juillet 2022 dans une quatrième période d'animation de 2,5 ans (jusqu'à fin décembre 2024).

Le comité de pilotage est présidé par monsieur Maxime Musso, élu de la commune de Seyne les Alpes depuis le 22 janvier 2021.

Le présent bilan présente la première année d'activité 2022-2023 de cette convention d'animation 2022-2024.

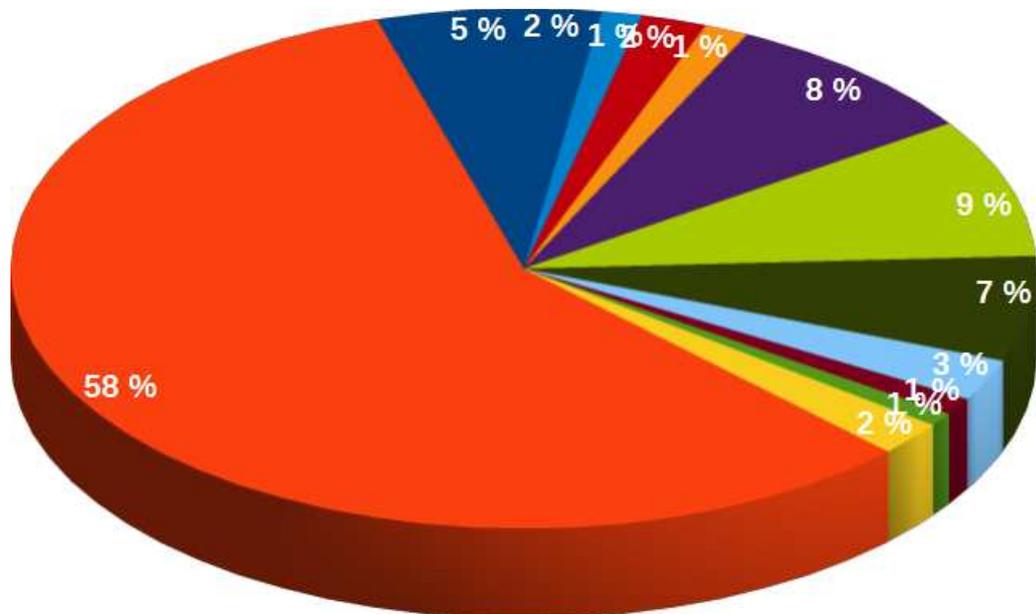
La chargée de mission en charge de l'animation territoriale consacre 0,5 équivalent temps plein à ses missions d'animation.

La gestion financière des 3 sites portés par la syndicat du massif des Monges est prise en charge par Valérie-Claude SOURRIBES. La chargée de mission fait l'interface entre la Région, la DDT et le syndicat lors des négociations des budgets. Elle monte les dossiers de demande de financement FEADER pour les 3 sites. Elle élabore le budget et réalise le suivi des dépenses du site de Val Haut sur la base des éléments financiers transmis par la chargée de mission du site "Montagne de Val-Haut-Clues de Barles-Clue de Verdaches".

La communication via le site internet est mutualisée pour les 3 sites animés par le syndicat des Monges. Elle est prise en charge par Caroline Souteyrand.

Le temps employé à l'animation du site Natura 2000 "Montagne de Val Haut -Clues de Barles - Clues de Verdaches" a été de 117 jours, réparti comme illustré sur le graphique 1 ci après.

Proportion du temps de travail par mission année 2022-2023



- GESTION ET CONTRACTUALISATION : contrats N2000 (forestiers et ni ni)
- GESTION ET CONTRACTUALISATION : MAEC
- EVALUATION DES INCIDENCES : EIN 2000, conseil aux porteurs de projets et aux collectivités
- INVENTAIRES ET SUIVIS SCIENTIFIQUES : Etudes en régie, sous traitées et bancarisation de données
- INFORMATION -COMMUNICATION-SENSIBILISATION : création d'outils de communication, médias
- INFORMATION -COMMUNICATION-SENSIBILISATION : animation-sensibilisation auprès des scolaires
- INFORMATION -COMMUNICATION-SENSIBILISATION : réunion et évènementiel auprès du grand public
- GOUVERNANCE DU SITE : COPIL
- GOUVERNANCE DU SITE : réunion de cadrage préalable à l'animation-Bilan d'activité
- GOUVERNANCE DU SITE : participation à la vie du réseau
- GESTION FINANCIERE : ingénierie financière et facturation DDT
- FORMATIONS
- autres : dépannage info, mise à niveau, autoformation, veille, recherche formations

1.3 Rappel des enjeux et objectifs du Docob

La surface du site est de 13 198 hectares. Il couvre deux régions biogéographiques : Alpine (33%) et Méditerranéenne (67%), et s'étale de 735 à 2 189 mètres d'altitude.

1.3.1 Les habitats

Les tableaux et chiffres suivant prennent en compte les résultats de l'étude sur l'inventaire et la cartographie des habitats et des espèces réalisée en 2019. Cette cartographie est disponible sous convention avec le syndicat des Monges et en attente de validation par le conservatoire national Gap-Charance.

Le site comprend 28 habitats d'intérêt communautaire (c'est-à-dire inscrits à l'Annexe I de la Directive Habitats) dont 5 habitats sont d'intérêt "prioritaire". Et 5 habitats d'espèces d'intérêt communautaire (espèces inscrites à l'annexe II de la Directive Habitat, les habitats ne sont pas d'intérêt communautaire).

Ces habitats couvrent 67,22 % du territoire.

Ci après le tableau présente un comparatif des surfaces d'habitats d'intérêt communautaire entre 2000 et 2019.

Habitat (communautaire, * prioritaire, ** habitat d'espèce)	Surface d'habitat en 2019 (ha)	% surface d'habitats par rapport surface totale en 2019	Surface d'habitat en 2000 (ha)	% surface d'habitats par rapport surface totale en 2000
Forêts	habitats d'espèces : 2307,02**	17,48		Pas comptabilisé en 2000
Forêts	Communautaire : 503,9	3,81	534	4,05
Habitats rocheux : éboulis et falaises	Éboulis : 2186,93 falaises : 225,44	16,57 1,71 } 18,28	1764,1	13,37
Pelouses et prairies	Prioritaire : 517,45* communautaire : 1825,25	3,92 13,83 } 17,75	2368,01	17,94
Landes et matorral	1028,78	7,79	470,01	3,56
Forêts galerie et habitats associés	Prioritaire : 84,97 communautaire : 13,28 habitats associés : 178,35	0,64 0,10 } 0,74 1,35	66	0,5
Bas marais alcalin	0,38	0,002	2	0,02
TOTAL	8871,75	67,22	11248,12	85,23

habitats dont la surface est en progression entre 2000 et 2019

habitats dont la surface est en régression entre 2000 et 2019

Habitats dont la surface est stable entre 2000 et 2019

Les habitats d'intérêt communautaire sont listés en annexe 1 et localisés sur une carte en annexe 2 et 3 du présent document.

1.3.2 Les enjeux de conservation

L'analyse du patrimoine naturel d'intérêt communautaire et de ses relations avec les activités humaines s'exerçant sur le site permet d'établir une liste des enjeux. L'importance d'un enjeu est évaluée en croisant les caractéristiques d'un habitat ou d'une espèce (valeur, importance sur le site, état de conservation...) avec l'importance des activités humaines et leur impact négatif ou positif, avéré ou potentiel.

Les enjeux de conservation listés en annexe 8 sont ceux du document d'objectif (DOCOB) actualisé, validé en comité de pilotage le 11 février 2022 et approuvé par Arrêté Préfectoral 2022-088-002 approuvant le DOCOB date du 29/03/2022 (annexe 6).

Rappel du contexte de mise à jour du DOCOB

Le DOCOB du site « montagne de Val-Haut-Clues de Barles-Clues de Verdaches » est mis en œuvre depuis fin 2004. Sur la période d'animation portée par le syndicat mixte du Massif des Monges (S3M), deux études importantes ont vu le jour, l'inventaire et la cartographie des habitats naturels et des espèces d'intérêt communautaire, réalisé en 2019 par les bureaux d'étude ONF et Odepp et un inventaire et une cartographie des chiroptères des sites Natura 2000 FR 9301530, FR 9301535 et FR 931545 et la recherche de vieux boisements, réalisé en 2014 par Aselia écologie.

Ces études ont mis à jour de nouvelles espèces de chiroptères présentes et non connues en 1999 lors des inventaires initiaux et définit des enjeux de conservation sur ces espèces et habitats d'espèces. Elles ont également révélé de nouveaux habitats naturels et espèces d'intérêt communautaire et patrimoniale.

Ainsi, de nouveaux enjeux de conservation ont été mis à jour et ont été intégrés dans le DOCOB actualisé.

Ce DOCOB actualisé s'est attaché à répondre aux enjeux de conservation des espèces et des habitats d'espèces de chiroptères forestiers, des coléoptères saproxyliques et des chiroptères anthropophiles, en se basant sur les résultats de l'étude d'Aselia écologie de 2014 (annexe 7).

Dans un second temps, le DOCOB sera complété par une partie 2 qui prendra en compte les nouveaux habitats et espèces d'intérêt communautaire, identifiés lors de l'actualisation de la cartographie des habitats réalisée par les bureaux d'études Odepp et de l'ONF en 2019, .

Les objectifs de conservation et les mesures de gestion de cette partie 2, feront l'objet de concertation et seront discutés au sein de groupes de travail émanant du COPIL. Ces groupes de travail n'ont pas encore été constitués et la seconde partie du DOCOB reste à réaliser.

Il faut souligner que malgré l'absence de l'actualisation du DOCOB partie 2, les objectifs de conservation initiaux du DOCOB (Objectif 1 à 9) répondent aux enjeux de préservation des habitats et des espèces d'intérêt communautaire initiaux et à ceux définit lors de la cartographie de 2019.

Les objectifs de conservation des habitats et des espèces d'intérêt communautaire inscrits au DOCOB actualisé et les mesures associées sont listées en annexe 8 du présent document :

- De l'objectif 1 à l'objectif 9, les objectifs de conservation et les actions de gestion proviennent du DOCOB initial. Ils ne sont pas prioritaires. Ils le seront lors de la prochaine actualisation du DOCOB, partie 2.

- De l'objectif de conservation 10 (OC 10) à l'objectif de conservation 13 (OC 13) liste les nouveaux objectifs de conservation en faveur des chiroptères et coléoptères forestiers et des chiroptères anthropophiles.

1.3.3 Les espèces

Le nombre d'espèces présentes sur le site, listées ci-après comprend la liste des espèces inscrites sur le formulaire standard de données (FSD, dernière édition du 25/10/2023 : <https://inpn.mnhn.fr/site/natura2000/FR9301535/tab/responsables>) et des données recueillies par des naturalistes et non inscrite au FSD.

Espèces animales : 42

- invertébrés : 15, dont 7 annexe II, 8 annexe IV
Azurée de la croisette présente et non inscrite au FSD, donnée transmise à la DREAL Paca
- reptiles : 4, dont 1 annexe II (Vipère d'Orsini non retrouvée), 3 annexe IV
- poissons : 2 annexe II
- amphibien : 1 annexe V
- chauves-souris : 19, dont 5 annexe II, 14 annexe IV.
 - 2 espèces découvertes lors de l'étude de 2014 par ASELIA écologie.
 - le Grand Murin, annexe II, non inscrite au FSD, donnée de Roland Jamault (GEOECO), transmise à la DREAL PACA
- autres mammifères : 2, dont 1 annexe II, 1 annexe IV



Grand Murin. Raphaël Colombo



Sabot de Vénus

Espèces végétales : 2 annexe II

L'Ancolie de Reuter et le sabot de Vénus (non inscrit au FSD est présent sur le site. Retrouvé lors de la cartographie des habitats en 2019 à Selonnet).

Les espèces d'intérêt communautaire et patrimonial sont listées en annexes 4 et 5 du présent document.

Certaines sont présentes sur la carte des espèces végétales patrimoniales réalisées lors de la cartographie de 2019.

Cette liste est complétée par des espèces découvertes par Bernard Overal, illustrées ci après. Le détail de leur statut de protection et des enjeux locaux sont détaillés en annexe 4.

<p><i>Gymnocarpium robertinum</i></p> 	<p><i>Impatiens noli tangere</i></p> 	<p><i>Ranunculus platanifolius</i></p> 
<p><i>Viola mirabilis</i></p> 	<p><i>Lunaria rediviva</i></p> 	<p><i>Iberis nana</i></p> 

1.4 Missions de la structure animatrice

Les missions de la structure animatrice du DOCOB sont :

- Gestion et contractualisation :
 - ⇒ contrats N2000 (forestiers et ni ni),
 - ⇒ MAEC,
 - ⇒ Charte "parcelle", autres
 - ⇒ outils financiers ou réglementaires
 - ⇒ animation foncière
- Évaluation des incidences,
- Inventaires et suivis scientifiques,
- Information, communication, sensibilisation,
- Gouvernance du site et révision DOCOB,
- Gestion financière et divers,

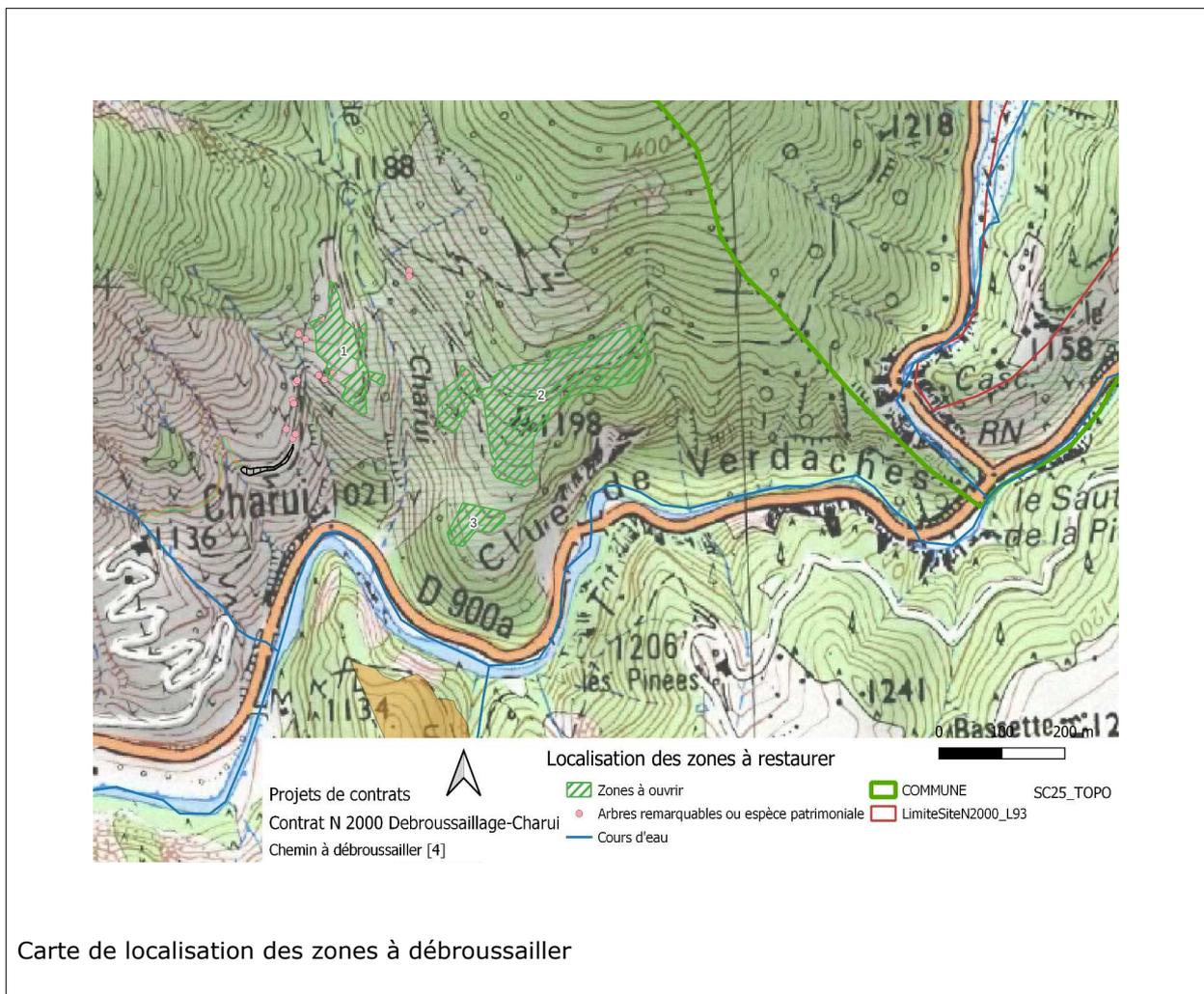
Le bilan d'activité annuel 2022 -2023 est structuré selon les missions ci-dessus.

2 Gestion et contractualisation

2.1 Animation des contrats Natura 2000

2.1.1 Étude de faisabilité d'un contrat Natura 2000 non agricole, non forestier, chantier d'entretien des milieux ouverts par gyrobroyage ou débroussaillage léger (N05R), commune de Barles

Ce projet de contrat se situe sur une propriété privée, à Barles.



Carte de localisation des zones à débroussailler

Contexte :

- volonté forte de la propriétaire d'engager de nouvelles parcelles acquises en entretien de milieux ouverts,

- habitat de pelouses sèches et faciès d'embroussaillage (code N 2000 : 6210), embroussaillés de genets cendrés, prunelliers, aubépines

- présence d'une mosaïque de milieux constituée de landes, forêts de chênes et pelouses, favorables comme zone de chasse et routes de vol des chiroptères, habitats d'espèces à papillons et à grand intérêt paysager,

- habitats favorables à la Barbastelle d'Europe (20*), serotine commune (3), vesper de savi, murin à moustache (4), grand ou petit murin (5), Noctule de leisler (3), pipistrelle commune (8), Oreillard sp (8), petit Rhinolophe (1), autres espèces : lézard des murailles, lézard vert,

- débroussaillage léger et précis car enjeux de présence potentielle d'espèces d'intérêt communautaire et patrimoniale : laineuse du prunellier (la chenille se nourrit sur l'Aubépine puis sur pruniers, peupliers, bouleau, chênes),

* (nombre de contacts avec l'espèce lors des nuits d'écoute-étude Aselia écologie.

- présence de zones humides, dont une avec présence de la Salamandre tachetée



pelouse d'intérêt communautaire refermée par le genet cendré, l'aubépine et le prunellier



Laineuse du prunellier



salamandre tacheté dans réservoir d'eau, zone humide de Charui

- présence d'arbres morts ou sénescents, de fruitiers,

- espaces à traités inaccessibles au pâturage

- pâturage équin après travaux

Objectifs du contrat :

La fermeture des milieux, l'embroussaillage des pelouses d'intérêt communautaire menacent le maintien en bon état de conservation de ces pelouses.

Un débroussaillage est nécessaire pour ouvrir les milieux embroussaillés et favoriser le déplacement des animaux.

L'accès motorisé étant impossible, un débroussaillage manuel s'impose.

Toutes les parcelles 1-2-3 seront traitées en débroussaillage manuel (carte ci dessus).

Actions de l'animatrice :

- visite avec la propriétaire, en vue de l'étude de faisabilité du contrat,
- évaluation de l'état de conservation des milieux ouverts
- évaluation des enjeux de conservation et des localisations des espèces d'intérêt communautaire et patrimoniale,
- localisation et évaluation des surfaces à ré-ouvrir,
- établissement d'un cahier des charges (CDC) de travaux de débroussaillage manuel pour un prestataire,
- visite avec un prestataire pour établir le devis du débroussaillage et évaluation de la capacité du prestataire à respecter le CDC et un travail fin en vue de prendre en compte les espèces patrimoniales,
- négociation avec l'exploitante sur le montage du contrat et le cahier des charges de mise en œuvre du contrat : en particulier sur le mode, date du pâturage, obligatoire pour le maintien du milieu ouvert,

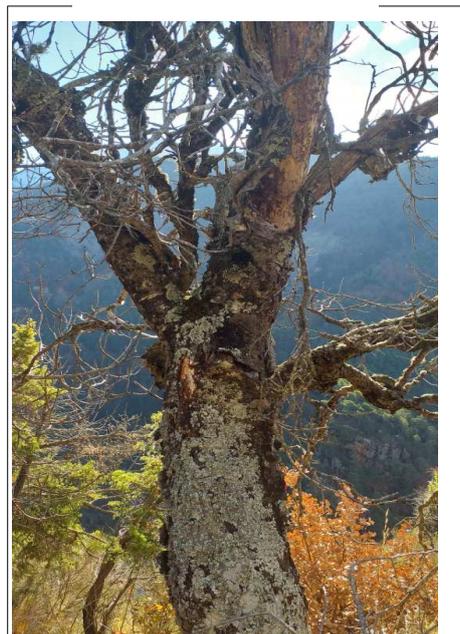


Illustration 1: Merisier à conserver

Suites données :

- le diagnostic du contrat Natura 2000 et son cahier des charges ont été utilisés pour le montage de la MAEC « entretien de milieu ouvert et entretien par le pâturage » car ces parcelles envisagées en travaux ont été déclarées à la PAC,
- établissement d'un diagnostic et d'un plan de gestion, liés à la MAEC, en collaboration avec le CERPAM,
- le cahier des charges prévoit :
 - dates de travaux : 15/08 et 15/03,
 - conservation de quelques bosquets d'arbustes composés d'aubépines, prunelliers, églantiers et genévriers dans chaque parcelle débroussaillée,
 - conservation de tous les arbres morts sur pieds et sénescents et des fruitiers,
 - pâturage après travaux
- les travaux d'ouverture se sont déroulés après le 15/08/23, le pâturage a été actif tout l'automne,
- en 2024, en vue de préserver les alignements d'arbres et les haies et la mosaïque de milieu, la MAEC IAE 1 (infrastructure agro écologique) sera proposée à l'engagement,



Illustration 2: Chêne sénescents à conserver

2 jours de travail ont été nécessaires pour l'étude de faisabilité de ce contrat Natura 2000.

2.1.2. Les autres contrats Natura 2000

L'animatrice a travaillé aux suites données aux études de faisabilités des contrats Natura 2000 décrites les années précédentes dans les bilans d'activité :

1- faisabilité d'un contrat Natura 2000 ni agricole, ni forestier en vue d'un débroussaillage sur Tanaron, commune de La Robine sur Galabre, en propriété privée

- présence du lézard ocellé
- compensation à la réfection et la création d'une piste d'accès à des peuplements forestiers

2- faisabilité d'un contrat Natura 2000 forestier, dispositif favorisant les bois sénescents, sur la commune de Barles, en propriété privée,

- 99 arbres éligibles sur 4 ha

3- faisabilité d'un contrat Natura 2000 forestier, dispositif favorisant les bois sénescents, sur la commune de Barles, en propriété privée :

- 76 arbres potentiellement éligibles,
- présence de gîtes à chiroptères,
- proximité du contrat bois sénescents en forêt communale d'Auzet
- le contrat bois sénescents d'Auzet et le contrat bois sénescents de Barles, en forêt privée constitueraient un réseau important de gîtes potentiels pour les chiroptères et des habitats d'espèces à coléoptères forestiers comme le pique-prune



4- Le contrat Natura 2000 bois sénescents de la commune d'Auzet

Ce contrat est constitué d'un îlot de 5 ha avec 133 arbres contractualisés en parcelle 5 et de 93 arbres disséminés en parcelles 3 et 4, pour un montant de 33 700 €.

Actions de l'animatrice :

- accompagnement des chargées de mission de la Région, secondée par la DDT et la technicienne ONF en vue de réaliser la visite sur place.

La visite sur place est une étape pour la validation du contrat Natura 2000 et déclenche son instruction,

- accompagnement de la commune pour élaborer la demande de paiement,
- rédaction d'un article à insérer dans le bulletin municipal et le site Internet de la commune d'Auzet.



Illustration 3: Publicité obligatoire du contrat Natura 2000 bois sénéscent- localisé en limite de la parcelle 3

Suites à donner :

Les contrats bois sénéscents, en forêt privée sur la commune de Barles pourraient voir le jour, à la faveur de volonté forte des propriétaires de préserver la biodiversité de leurs forêts et d'un intérêt écologique important.

Cet intérêt écologique sera précisé lors de l'étude sur la recherche d'arbres gîtes à chiroptères potentiels ou avérés réalisée en 2023 et en cours de restitution.

Les résultats de cette étude seront présentés lors du bilan 2023-2024.

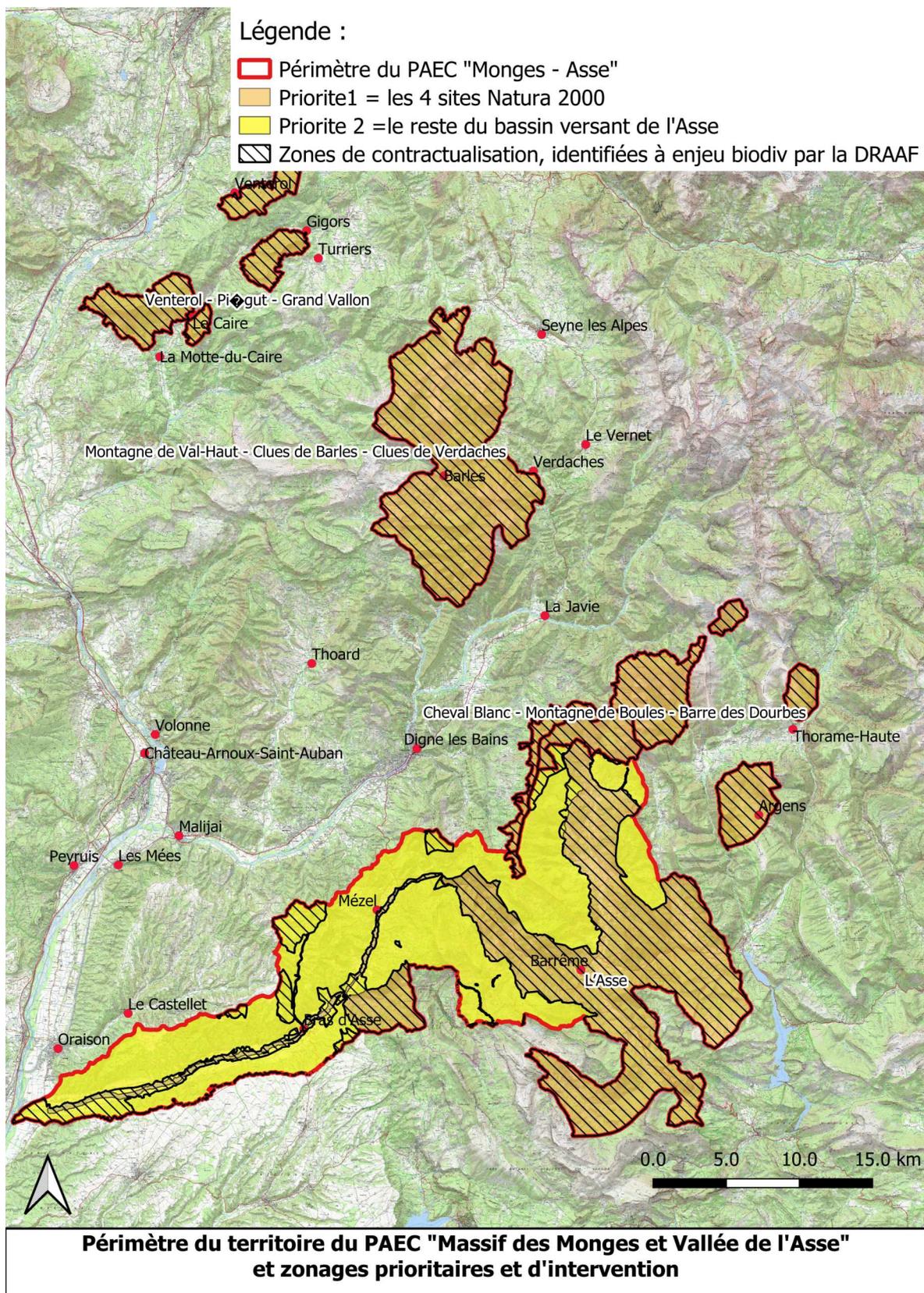
Au total, 5,5 journées ont été nécessaires pour mettre en œuvre la gestion conservatoire via les contrats Natura 2000.

2.2 Animation des MAEC

68 jours, soit 58 % du temps de travail ont été consacrés sur l'année 2022-2023 au montage, à la mise en œuvre et à l'animation du PAEC du massif des Monges- Vallée de l'Asse 2023-2027.

2.2.1 Montage du PAEC massif des Monges- Vallée de l'Asse

Ce bilan d'activité est l'occasion de présenter le PAEC (programme agro-environnemental et climatique), document de cadrage et de programmation des MAEC 2023-2027, avec un focus sur le site natura 2000 « Montagne de val-Haut- Clues de Barles -Clues de Verdaches ».



Le PAEC a été déposé en janvier 2023 auprès la Direction régionale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt (DRAFF). Il a été élaboré conjointement par 2 structures le syndicat mixte

du massif des Monges et le syndicat Asse, Bléone, avec un portage par le syndicat mixte massif des Monges.

Sur la précédente programmation, ces 2 syndicats mixtes avaient déjà collaboré sur un territoire plus vaste que celui du PAEC actuel (carte ci dessus).

Ces deux structures ont un ancrage territorial marqué grâce à l'animation des sites Natura 2000 depuis 2013 pour le syndicat des Monges et la composition d'un Comité de Pilotage rassemblant tous les ans de nombreux élus, nombreux partenaires techniques, et acteurs locaux.

Le calendrier prévisionnel ci dessous est, à ce jour, respecté.

- 2021-2022 : Bilan de l'ancien PAEC
- 2020-2022 : Etudes de l'état de conservation des habitats agro-pastoraux sur 3 sites Natura 2000
- 2021-2022 : Rencontre des éleveurs sur les exploitations et alpages pour la réalisation des diagnostics agro-pastoraux
- 2022 : Préparation du PAEC (travail sur le périmètre, les mesures, les surfaces à engager, ...)
- 2022 : Elaboration d'un programme prévisionnel de formation (dans le cadre du PAEC),
- 2022-2023 : Préparation et animation des MAEC (choix des MAEC, démarche et proposition auprès des bénéficiaires potentiels, élaboration des cahiers des charges, plans de gestion, ...)
- avril-mai 2023 : dépôt des dossiers
- 2024 : 2ème campagne de contractualisation
- 2023-2028 : Suivi et bilan des engagements

Pilotage et suivi du PAEC

Le COPIL Natura 2000 a été identifié dans le PAEC comme l'instance de pilotage et de suivi du PAEC. Le 16/02/2024, un point sur l'avancée de la mise en œuvre du PAEC et les suites données seront présentées et discutées.

Les objectifs du PAEC sur le territoire du site Natura 2000

Le site Natura 2000 est caractérisé par l'importance des habitats agro-pastoraux ouverts et des surfaces sylvo-pastorales.

Les MAEC constituent l'un des principaux leviers pour l'intégration des enjeux environnementaux et l'amélioration des pratiques agricoles en vue de maintenir ou de restaurer le bon état de conservation de ces habitats, espèces et habitats d'espèces.

Le site Natura 2000 a fait l'objet d'une étude de l'évaluation de l'état de conservation des habitats agro-pastoraux : pelouses et prairies (se référer au bilan d'activité 2019-2020 pour plus de détails).

Des perturbations ou altérations des ces habitats agropastoraux ont été mis en évidence :

- Ouverture du tapis herbacé liée au surpiétinement et surpâturage,
- Augmentation des zones eutrophisées en lien avec la création des parcs de nuit ou le stationnement des bêtes,
- Chute de la biodiversité dans les combes liée à des pressions pastorales trop fortes, chroniques, et envahissement par le Brachypode rupestre,

- Fermeture du milieu liée à la dynamique végétale,
- Altération des corridors boisés,
- Eutrophisation des milieux et des prairies de fauche,
- Mise en culture et ensemencement,
- Arrêt de la fauche,

En vue de répondre au maintien du bon état de conservation ou à améliorer l'état de conservation, les mesures ci dessous ont été retenues :

- Surfaces herbagères et pastorales, appelée PRA1
- Amélioration de la gestion des surfaces herbagères et pastorales par le pâturage, appelée PRA3
- Création de prairies, CPR
- Protection des espèces 1, 2, 3, 4, appelées ESP1 à ESP 4,
- Maintien d'ouverture de milieu, OUV1
- Maintien d'ouverture de milieu – amélioration de la gestion par le pâturage, OUV2
- Maintien des infrastructures agro-écologiques ligneuse : IAE Ligneux

Nombre de campagnes :

La mise en œuvre des MAEC sur le site Natura 2000 se fera sur 2 campagnes : 2023-2024 et 2024-2025.

Seule la MAEC IAE ligneux n'a pas été engagée sur la 1ere campagne par manque de temps d'animation et de budget disponible. Cette mesure sera souscrite sur des zones à enjeux en 2024.

Formation :

La formation des exploitants agricoles est une nouveauté de cette programmation. Elle est obligatoire lorsqu'une MAEC est contractualisée.

Les formations seront l'occasion de renforcer le dialogue territorial et la connaissance écologique des habitats agropastoraux que les exploitants utilisent.

Ces formations sont montées et animées par l'animatrice du site Natura 2000 et seront dispensées en septembre 2024. Une ingénieure pastoraliste et une botaniste-écologue interviendront sur leur champ d'action.

Il est envisagé de monter 2 formations regroupant toutes les MAEC contractualisées, l'une à destination des éleveurs bovins et l'autre destinée aux éleveurs ovins.

Le programme des formations seront décrites dans le prochain bilan de fin de convention 2023-2024 et leurs évaluations seront présentées.

Financements des MAEC

Les MAEC sont financées sur un budget FEADER. Le Fonds européen agricole pour le développement rural (FEADER) a été créé dans le but de promouvoir la compétitivité, la durabilité et la diversification des zones rurales. Il finance la politique européenne de développement rural. Deuxième pilier de la Politique agricole commune, la politique de développement rural complète les politiques de soutien aux revenus du premier pilier de la PAC, financé par le Fonds européen agricole de garantie (FEAGA), qui soutient les marchés agricoles et les paiements directs aux agriculteurs.

Budget prévisionnel

Sur le site Natura 2000, le budget initial prévisionnel était de :

- 301 735,94 €/an, soit 1 508 679,7€ pour 5 ans,
- concerne 25 exploitations,
- pour 8 MAEC contractualisées,
- sur 3 715,86 ha concernés

Budget disponible pour 2023-2024

L'enveloppe budgétaire attribuée à chaque PAEC a été réduite de 48 %, soit pour le site Natura 2000, 144 833,25 €/ an.

Afin de répondre à cette enveloppe budgétaire contrainte, chaque PAEC a dû prioriser les demandes de MAEC.

Il a été mis en place la grille régionale ci-après de critères de priorisation des dossiers MAEC. L'ensemble des informations nécessaires à l'instruction de la priorisation des demandes doivent être facilement disponibles pour les services instructeurs.

L'objectif de ces critères est de permettre de classer les dossiers de demandes d'aide par ordre de priorité afin de tenir compte des enveloppes budgétaires.

1) Les demandes d'engagements situés en zones Natura 2000 à enjeux forts ou très forts, les demandes d'engagement dans des mesures à enjeux eau, dans les mesures DFCI, dans les mesures de préservation des zones humides, dans les mesures visant à préserver les espèces en PNA,

13 points

2) Les demandes d'engagements situés en zones Natura 2000 pour les autres enjeux et dans les autres zones de protection hors Natura 2000,

8 points

(les zones de protection hors Natura 2000 peuvent être listées par l'opérateur sous réserve d'un agrément officiel et de la validation par l'autorité de gestion)

3) Les demandes d'engagements situés dans les autres zones des territoires des PAEC.

3 point

Parmi ces demandes et dans la limite de l'enveloppe budgétaire allouée à la campagne MAEC, la répartition de l'enveloppe budgétaire régionale doit respecter les critères de priorisation régionaux suivants :

a) Les mesures systèmes,

1 point

b) Les demandes avec plan de gestion,

1 point

c) Les jeunes agriculteurs bénéficiaires des aides à l'installation, installés depuis moins de 5 ans à la date de la clôture des déclarations PAC de l'année de la demande.

1 point

d) Les exploitations en agriculture biologique (AB)

1 point

e) Les exploitations engagées dans une démarche de haute valeur environnementale de niveau 3 (HVE3)

1 point

D'autres critères de priorisation au sein de chaque territoire du PAEC ont été nécessaires en vue de répondre au budget alloué.

Sur le site Natura 2000 « montagne de Val-Haut- Clues de Barles – Clues de Verdaches », il a été considéré que l'ensemble des MAEC prévisionnelles sur le site Natura 2000 devaient être mises en œuvre puisque le site est un territoire à fort enjeu.

Et pour répondre à l'enveloppe budgétaire contrainte, le critère d'équité a été choisi, basé sur un montant maximum par exploitation collective et exploitation individuelle (GAEC également).

Pour les groupements pastoraux, 10 000 €/an et les individuels et GAEC : 8 000 €/an sont les montants maximum engagés.

2.2.2. mise en œuvre du PAEC 2023-2027

Point financier en 2023

Les MAEC contractualisées :

- PRA1 : Surfaces herbagères et pastorales
- PRA 3 : Amélioration de la gestion des surfaces herbagères et pastorales par le pâturage
- ESP 1 et 4 : Protection des espèces 1, 4
- OUV 1 : Maintien d'ouverture de milieu
- OUV 2 : Maintien d'ouverture de milieu – amélioration de la gestion par le pâturage

Mesure	esp2	esp4	ouv1	ouv2	pra1	pra3	sur le site €/ar
montants engagés/an	13 654,65 €	10 126,98 €	2 460,24 €	13 849,56 €	37 144,83 €	70 817,04 €	
montant total/an							148 053,30 €
montant sur 5 ans							740 266,50 €

Surfaces engagées en 2023 et nombre d'exploitations :

- Nombre exploitations : 19, dont 6 individuels, 5 GAEC et 8 GP
- Surfaces engagées : 1923 ha
- Nombre de communes : 8 : Auzet, Barles, Bayons, La Robine sur Galabre, Beaujeu, la javie, Selonnet

Toutes les mesures contractualisées sont soumises à un diagnostic écopastoral et à un plan de gestion sauf, la mesure PRA1.

Obligations de mise en œuvre pendant la période d'engagement communes à toutes les MAEC :

- Ne pas détruire le couvert
- Ne pas utiliser de produits phytosanitaires sur la totalité des surfaces engagées
- Mettre en œuvre le plan de gestion sur la base du diagnostic d'exploitation,
- Ne pas utiliser de produits phytosanitaires sur la totalité des surfaces engagées,
- Enregistrer les interventions,
- Suivre la formation obligatoire durant les 2 premières années d'engagement, selon les conditions fixées par l'opérateur PAEC

Obligations de mise en œuvre pendant la période d'engagement spécifiques à OUV 1, OUV2 et PRA3 :

- Ne pas réaliser d'apports magnésiens et de chaux



- Valoriser 50% des surfaces engagées par le pâturage chaque année

Obligations de mise en œuvre pendant la période d'engagement spécifiques à ESP 2 et 4,

- respecter la limitation de fertilisation azotée à 50 kgN/ha/an chaque année au cours des 5 ans (hors apport de pâturage)
- ne pas réaliser d'apport magnésien et de chaux,



Prairie de fauche de Chauvet-Selonnet, engagée en ESP2

Points de contrôle communs à toutes les MAEC :

- Présence du diagnostic agro écologique (DAE)
- Présence du plan de gestion
- Présence du cahier d'enregistrement à jour
- Respect des engagements de résultats mentionnés dans un tableau. IL est adapté à chaque exploitation, aux enjeux de préservation.

Les mesures contractualisées sont à maintenir sur 5 ans suivant la date de la déclaration PAC contractualisant les MAEC. Si le cahier de charges n'est pas appliqué durant ces 5 ans, un remboursement de la somme reçue avec une sanction financière pourra être demandé à l'agriculteur par les services de l'Etat.

Le diagnostic agroécologique (DAE)

Le diagnostic agro-écologique détermine, en lien avec le PAEC, les enjeux agro-environnementaux présents sur l'exploitation et les mesures à mettre en place selon ces enjeux.

Il dresse un état des enjeux agricoles et des enjeux de biodiversité de l'exploitation au regard du PAEC.

Il permet de choisir les mesures qui répondront au mieux aux enjeux précités.

Les DAE des exploitations ont été élaborés conjointement par l'animatrice et le CERPAM.

Plan de gestion pastoral

Le Plan de Gestion pastorale est un document signé par le contractant ou le représentant de la structure bénéficiaire. Il permet de définir des mesures de gestion du troupeau qui répondent au mieux aux enjeux précités, en prenant en compte les contraintes identifiées.



Pelouse en gradins et guirlandes engagée en PRA1- Barles

Les termes de ce plan de gestion font référence aux caractéristiques techniques du système pastoral du bénéficiaire de la MAEC, décrites dans le diagnostic agroécologique de l'unité pastorale, au moment de la première année de contractualisation prévue (2023).

Le Plan de Gestion pastorale s'appuie sur les discussions avec l'éleveur. Il est élaboré conjointement par le CERPAM et le syndicat mixte du massif des Monges, opérateur environnemental sur le site Natura 2000 du secteur.

Les actions de l'animatrice

- élaboration du PAEC en concertation avec les autres opératrices du PAEC, en charges de l'animation des 3 sites Natura 2000 et de la vallée de l'Asse,
- participation aux réunions de cadrage et financière,
- paramétrage des mesures,
- établissement des notices de chaque MAEC,
- prémontage des dossiers,
- rencontre avec les exploitants pour définir ensembles les MAEC à contractualiser pour répondre aux objectifs de préservation des habitats et des espèces sur la base des DAE, en collaboration avec le CERPAM.

Le CERPAM a été mandaté par l'animatrice pour réaliser la partie pastorale des diagnostics et des plans de gestion des mesures localisées 2023-2027.

- visites de terrain réalisées entre juillet 2022 et fin août 2023 afin d'élaborer les plans de gestion écopastoraux,
- rédaction des diagnostics et des plans de gestion en concertation avec les exploitants,,
- transmission de ces diagnostics et plans de gestion aux exploitants, à la DDT
- suivi de l'instruction des dossiers.

2.2.2.6. Perspectives MAEC 2023-2024



mosaïque-Barles

Lors de la seconde campagne de contractualisation, la MAEC IAE ligneux sera proposée aux exploitants de Barles, Auzet et La Javie-Esclangon.

Ces secteurs forment des mosaïques de milieux constituées de prairies et pelouses, entourées de haies. La présence de colonies de Petits et grands rhinolophes sur ces secteurs nécessitent le maintien du domaine vital des chiroptères que forment les haies.

En effet, ces haies constituent les routes de vol entre les bâtis qui accueillent les chiroptères et les zones de chasse.

Cette démarche ne sera pas réalisée avec le CERPAM.

2 à 3 exploitants n'ont pas contractualisé en 2023, ils seront approchés en mars 2024, en collaboration avec le CERPAM, pour être éventuellement engagés dans cette 2ème campagne.

Actions prévisionnelles de l'animatrice :

- négocier l'engagement des MAEC auprès de 2-3 exploitations non engagées en 2023,
- réaliser les Diagnostic agroécologiques et les plans de gestion, en collaboration avec le CERPAM,
- montage des dossiers, élaboration des diagnostics et plans de gestion pour les 4 à 7 exploitations volontaires pour engager la MAEC infrastructure agroécologique ligneux (IAE ligneux).
- réaliser une cartographie détaillées et la description des haies engagées,
- transmettre les dossiers aux exploitants et à la DDT pour instruction,
- évaluation des difficultés de mise en œuvre des MAEC et de respect des cahiers des charges par les exploitants,
- mise en place et dispense des formations MAEC,
- suivi de l'impact des MAEC sur l'état de conservation des habitats (si temps disponible),
- suivi annuel des dossiers de contractualisation avec les éleveurs et les services de l'état
- réaliser un bilan global annuel des engagements,

Ces actions, hors suivis, devront être réalisées avant le 15 mai 2024, date à laquelle les exploitants déclareront les MAEC engagées.

58 % du temps de travail a été consacré à cette mission de contractualisation.

Le temps prévisionnel dans le PAEC sur cette mission a été calibré pour 1/4 ETP, soit 25 % de temps de travail.

Le temps passé par l'animatrice sur cette action de mise en œuvre des MAEC a été doublé par rapport au prévisionnel.

La mise en œuvre, le suivi et la gestion des MAEC en début de programmation est très chronophage. Cette constatation avait déjà été faite sur la programmation 2015-2020.

2.3 Animation de la charte Natura 2000

Aucune action de promotion et/ou d'animation à la charte (adoptée lors du Copil du 22 juillet 2014) n'a été engagée en 2022-2023.

Aucune promotion n'est envisagée du fait de la suppression de l'exonération de la taxe foncière sur les propriétés non bâties en cas de signature de la charte.

2.4 Animation pour la gestion avec d'autres outils financiers

Aucune action de gestion avec d'autres outils financier n'a été mise en œuvre.

2.5 Animation foncière

Aucune animation foncière n'a été réalisée : pas de besoin identifié à ce jour.

3 Évaluation des incidences des projets

5 projets ont été portés à la connaissance de l'animatrice dont 2* projets ont un impact positif sur la biodiversité.

Une interpellation** de la chargée de mission par une association de protection de la nature relevait des incompatibilités entre la gestion pastorale et la préservation de la biodiversité.

Projet-aménagement	porteur	commune-territoire	Aménageur ou maître d'ouvrage/activité impactante	Temps passé (h)
*Aménagement en faveur du Tétras lyre	Fédération régionale des chasseurs de PACA	Bayons, Seyne, Selonnet, Auzet	Fédération des chasseurs de PACA	4
Aménagement du parc de loisir OUREA : « jouer et explorer au cœur du parc géologique »	particulier	La Javie-Esclangon	particulier	3
**Impact du broyage des landes à airelles et myrtilles sur l'habitat de Tétras Lyre	LPO	Auzet	LPO	Pas comptabilisé
Mise en place d'une antenne relais de téléphonie	Bouygues télécom	La javie-Esclangon	SPI citynetwork	4
*Participation au COPIL élaboration d'un plan de gestion stratégique favorable aux zones humides du bassin versant de la Bléone	SMAB, via une délégation de mission confiée par PAA	Communes du BV de la Bléone, sur le bassin versant du Bès	GERECO	6,5

L'animatrice fait le porté à connaissance des enjeux de préservation, sur les espèces, habitats présents impactés par le projet.

Dans le cas d'un projet non soumis à évaluation des incidences Natura 2000, une visite sur site et un compte rendu de visite est réalisé et transmis à la structure porteuse.

Dans les cas de projets soumis à évaluation des incidences, l'animatrice effectue une visite de terrain, un compte rendu et peut accompagner la structure porteuse du projet dans la rédaction du formulaire d'évaluation des incidences Natura 2000 instruit par la DDT et proposer des mesures de réduction, évitement, des impacts sur les habitats et les espèces.

Pour mémoire, la démarche et la liste des projets soumis à évaluation des incidences Natura 2000 est présent en annexe 9 du présent document.

Cette année 2022-2023 a été légère en projets. Deux projets ont été soumis à évaluation d'incidence Natura 2000 : la mise en place d'une antenne relais de téléphonie et le parc de loisir OUREA. L'impact a été évalué faible sur les habitats et les espèces pour ces 2 projets.

3-1- Les Sagnières de Selonnet : un pâturage inadapté pour des enjeux floristiques importants

Contexte :

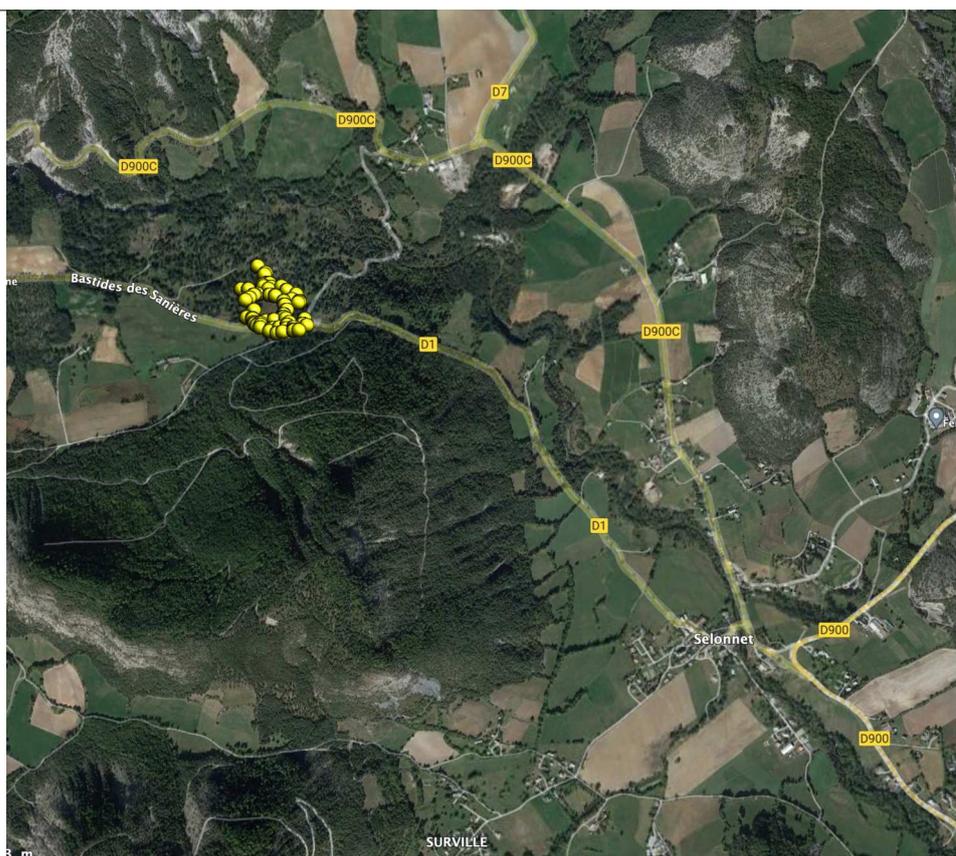
L'animatrice a été alertée par un adhérent local de la société d'orchidophilie de PACA sur l'enjeu d'une zone humide à Selonnet, les sagnières et l'impact du pâturage.

Cette zone humide est située en limite extérieur Nord du site Natura 2000.

Enjeux :

L'association réalise des suivis de cette zone humide depuis au moins 10 ans. Elle est intégrée dans une ZNIEFF de type 2 (930020040).

Ce site est intégré dans l'inventaire des zones humides des Alpes de Haute-Provence au niveau de la zone intitulée "Grand marais de la Rande et des Sagnières- Selonnet" d'environ 61,5 ha.



Localisation sagnières de Selonnet- carte réalisée par SFO PACA

L'association a comptabilisé 19 espèces différentes, sans compter les hybrides, sur 3 à 4 ha.

Ce site étant en dehors du site Natura 2000, la caractérisation de l'habitat n'a pas été fait.

Les espèces inventoriées sont :



Dactylorhiza cruenta

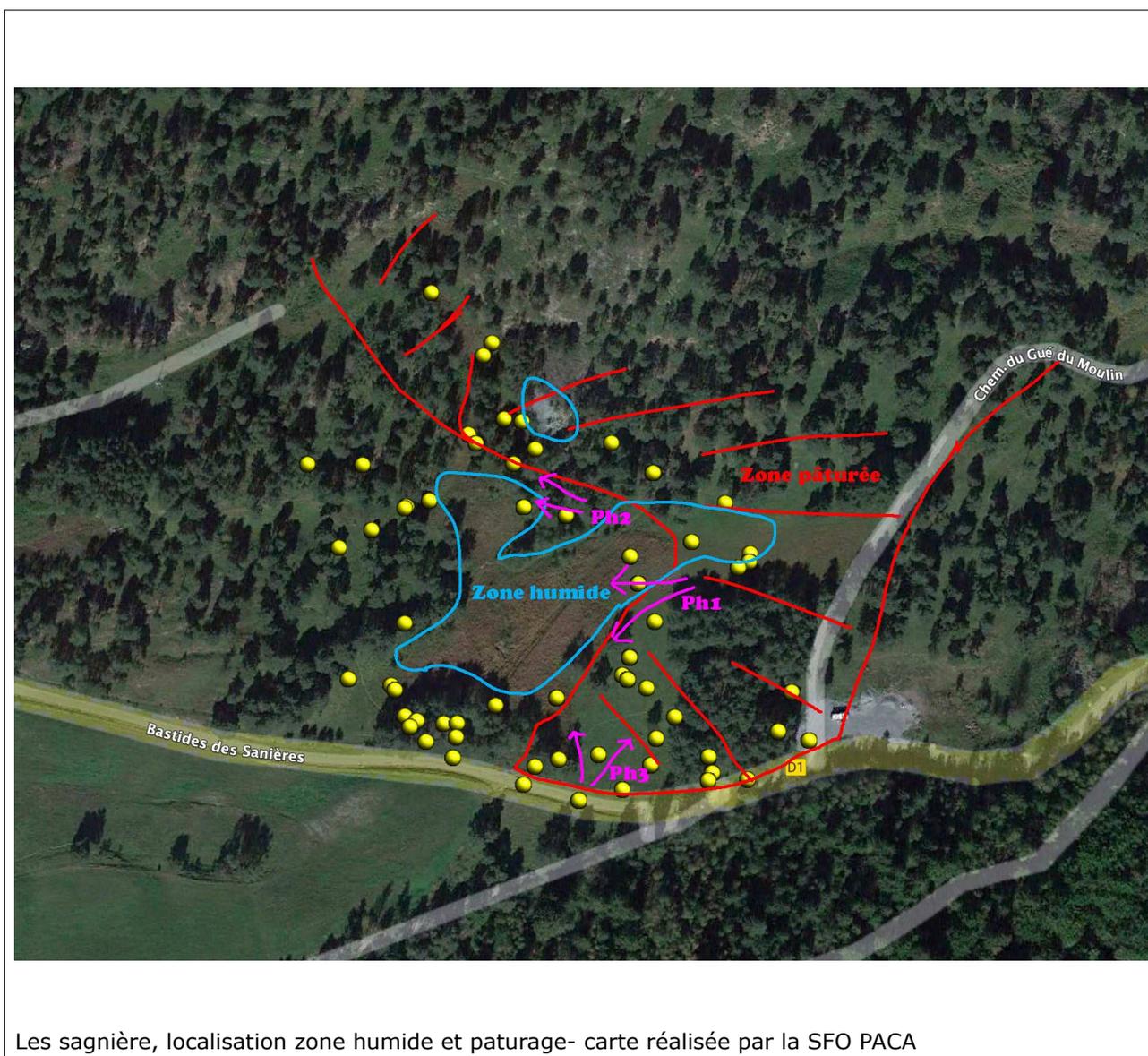
L'association alerte sur un pâturage précoce. Cela n'a pas permis la floraison des espèces d'orchidées. Et un année supplémentaire de pâturage au même endroit, induirait, d'après l'adhérent local, la disparition de ces plantes à bulbes.

- *Cephalanthera damasonium*, *Cephalanthera longifolia*, *Cephalanthera rubra*
- ***Dactylorhiza cruenta*** (déterminante ZNIEFF) , *Dactylorhiza fuchsii*, ***Dactylorhiza incarnata*** (VU dans la liste rouge UICN/FFO 2010 des orchidées de France)
- *Epipactis atrorubens*, *Epipactis distans*, ***Epipactis palustris***
- *Gymnadenia conopsea* subsp. *conopsea*, ***Gymnadenia conopsea* subsp. *densiflora***
- ***Herminium monorchis*** (VU dans les listes rouges UICN , protection régionale mais que dans le 05!)
- *Neotinea ustulata*
- *Neottia nidus-avis*, *Neottia ovata*
- *Ophrys insectifera*
- *Orchis militaris*, *Orchis purpurea*
- *Platanthera bifolia*

Plusieurs espèces sont patrimoniales (en gras ci-dessus) mais c'est aussi et surtout la diversité spécifique et les habitats naturels en présence qui sont remarquables.



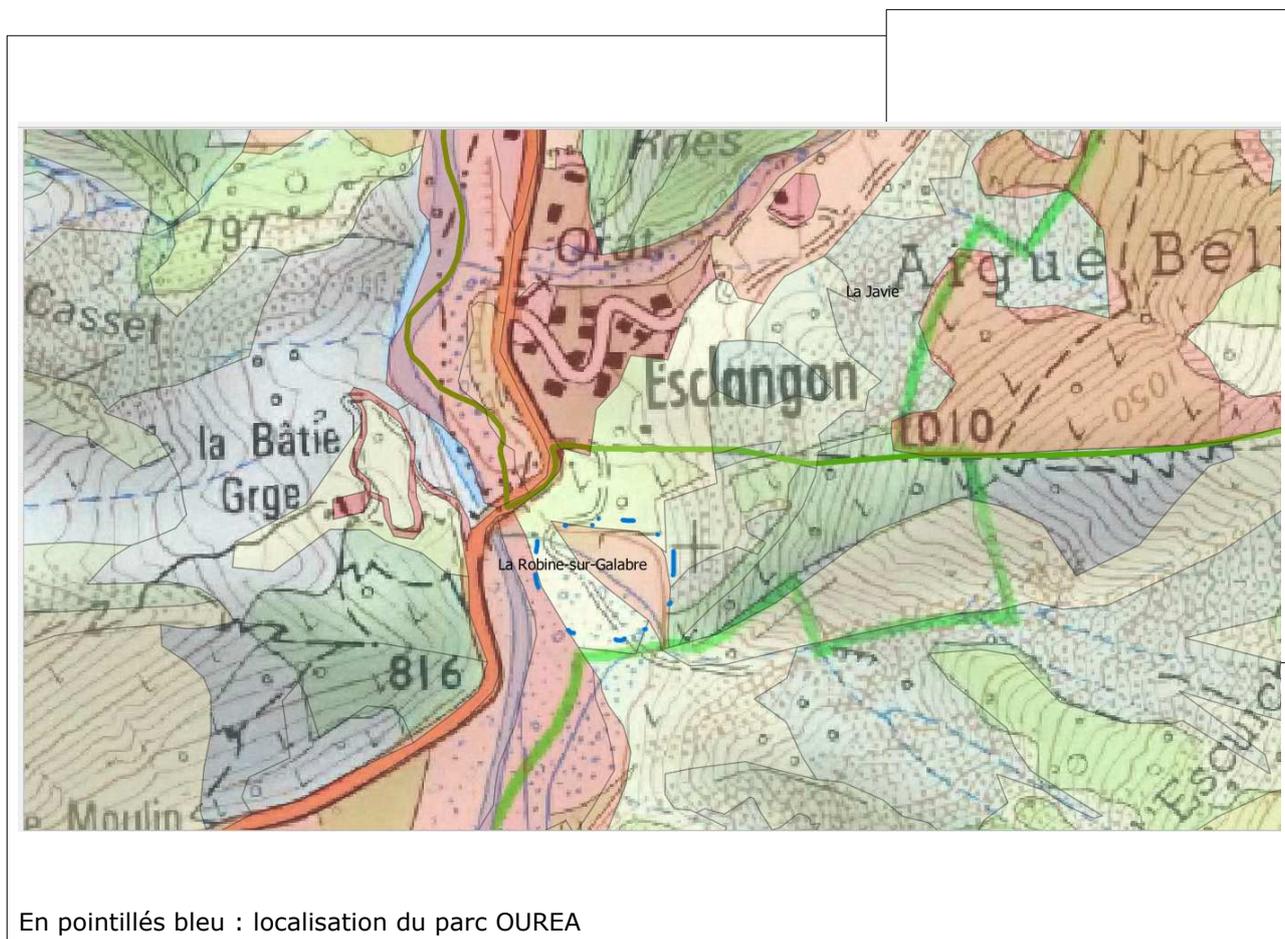
Epipactis palustris



Actions de l'animatrice :

- proposition de médiation avec l'éleveur,
- recherche de solutions de protection dans le cadre de zones protégées ou de gestion dans le cadre des MAEC,
- alerte et activation des réseaux gestionnaires (CEN, le SMAB, le CERPAM) pour la prise en compte de cette zone humide dans les études, et plans de gestion.

3.2. Aménagement du parc de loisir OUREA : « jouer et explorer au cœur du parc géologique »



Contexte du projet

Extrait de la présentation du projet :

« Ouréa a été pensé pour :

- permettre au public (familles, scolaires, structure du médico-social...) de découvrir et de rendre compréhensible, de manière ludique, cet extraordinaire décor que nous propose la vallée du Bès.
- Permettre aux humains de sentir cette interdépendance et retracer nos liens historiques.

Ouréa est un parc de loisirs familial, pensé pour les enfants de 0 à 12 ans et leurs parents. Le parc propose 4 espaces de jeux et un espace d'hébergement nature ».

Ouverture prévisionnelle au public au printemps 2024.

Enjeux et recommandations :

Habitats présents :

1-pelouse sèche semi- naturelles dans les clairières. Habitat d'intérêt communautaire n°6210B

- Présence de 3 espèces d'orchidées, en fruit, non identifiables. Et l'une est *Ophrys apifera* forme hypochrome, intérêt patrimoniale.
- Potentiellement présence d'autres orchidées, certaines pouvant être remarquables. Un passage en avril-mai permettrait d'identifier ces orchidées en graines.
- Habitat en cours de fermeture par la colonisation de genévriers, de pommiers, autre arbustes
- Habitat important à préserver car il est l'habitat d'espèces de papillons, orthoptères, habitat de chasse de chauves-souris, d'oiseaux...



Ophrys apifera

- La clairière pourrait être entretenue pour maintenir le milieu ouvert et un bon état de conservation.

Un débroussaillage manuel ou mécanique pourrait être envisagé, tout en conservant, dans les talus, pentes quelques bosquets d'arbres constitués d'un beau Genévrier (fait des fruits consommés par certains Oiseaux entre autres), d'un pommier et d'un érable ou d'un chêne, d'un feuillu.

- Conserver la diversité des essences arbustives et d'arbres.

- Une fauche permettrait l'entretien de la pelouse et pourrait la rendre moins grossière et permettre de conserver sa diversité floristique.

Le passage des animaux après la fauche de mi juin pourrait être favorable. Un petit troupeau, en pâturage pas trop long mais contraint pourrait favoriser le maintien de l'ouverture.



Arbre sénescant avec tous de pics

2- forêt mésophile de pins sylvestre, habitat d'espèce N°42.59

Cette jeune forêt de pin est piquetée de chênes, de quelques bouleaux, peupliers sénescents. Le pin est l'espèce pionnière qui a colonisé les milieux anciennement fauchés, pâturés, semblable à la clairière présentée précédemment.

L'intérêt de cette pinède est qu'elle peut être un habitat d'espèce : gîtes à chauve souris et insectes saproxyliques. La venue des feuillus et la présence de feuillus sénescents, comme le bouleau devenu un garde mangé pour les insectes saproxyliques et les Pics sont les éléments à conserver.

Recommandations générales :

- les chantiers lourds et bruyants sont à réaliser entre le 15 août et le 15 mars afin de favoriser la tranquillité des espèces lors de la reproduction et de l'élevage des jeunes,
- les machines utilisant de l'huile ne doivent pas fuir dans le milieu naturel.
- tous les arbres morts et sénescents (photos) ne doivent pas être coupés sauf s'il menacent la sécurité des usagers.

3.3. Impact du broyage des landes à airelles et myrtilles sur l'habitat de Tétrasyre

Contexte

Suite à l'interpellation de l'animatrice par la LPO juridique, une note a été transmise à l'association. L'association a été alertée sur la destruction des zones de Myrtilliers et Airelles noires par faucardage sur le Négron sur la commune d'Auzet.

L'adhérent signale à la LPO que la zone est une place de chant de Tétrasyre et une zone d'alimentation pour la Gélinothe des bois et le Tétrasyre et une zone de reproduction de *Colias palaeno* (le Solitaire dont la chenille se nourrit de la myrtille).

Le recours au chaulage aurait été utilisé sur un secteur.

L'animatrice a proposé la note ci-dessous pour éclaircir la situation et préciser les techniques de débroussaillage utilisées, l'enjeu sur l'habitat de lande à airelles et myrtilles.

Cadre de la gestion conservatoire :

Sur la base du DOCOB de 2000, la gestion conservatoire a pour objectifs :

objectif 1 : préservation des espaces ouverts

objectif 7 :

7.1 préservation des landes à airelles et myrtilles et de leur variante à rhododendron

objectif à atteindre : maintien de 2/3 des landes

7.2 : limitation de l'extension des landes à airelles et myrtilles dans un objectif de préservation des pelouses d'intérêt communautaire

objectif : limiter jusqu'à 1/3 des landes

En 2019, l'actualisation de la cartographie des habitats naturels a déclassé la lande à airelles et myrtilles, d'intérêt communautaire en 2000 en habitat non d'intérêt communautaire depuis 2019.

Outils de gestion : les contrats agricoles

Le groupement pastoral, utilisateur du milieu contractualise dans le cadre des MAEC

période 2015-2022 : broyage en mosaïque sur clot de bouc + broyage de 10 ha de landes sur Aneliers

période 2023-2027 : prévisionnel de broyage de 2 zones de 5 ha, sur secteur sous matou et Mourre bouchard

Cahier des charges des travaux de broyage

- date de travaux entre le 15/08 et le 15/03
- pas de chaulage
- pas de mise à nue des racines de myrtilles et airelles
- conservation de bosquets d'arbres et de landes autour
- conservation de tous les arbres morts et sénescents
- pâturage favorisé pour contrôler la repousse de la lande avec la pose d'une pierre à sel

Les cahiers des charges liés aux mesures contractualisées sont à maintenir sur 5 ans. Si le cahier des charge n'est pas appliqué, un remboursement de la somme perçues avec une sanction financière pourra être demandé à l'exploitant par les services de l'État.

Mise en œuvre : choix des parcelles broyées

- croisement des données SILENE+OGM+observations locales de naturalistes

les broyages ne sont pas réalisés dans les secteurs de reproduction et d'élevage des jeunes Tétrasyre

- une évaluation des incidences réalisée en 2017 par ENTOMIA précise absence probable du Solitaire sur les secteurs broyés ou en prévision

Mesures en faveur du solitaire, Gélinothe et Tétrasyre et autres espèces patrimoniales

- période 2015-2022 : broyage en mosaïque sur secteur de clot de bouc
- 2022 : broyage de 10 ha : probablement la plus grosse station de Potentille blanche connue à ce jour sur le département a été favorisée par ce broyage. La potentille blanche est selon l'expertise de 2019, ONF-Odepp : « Espèce très rare dans le département mais représentée par plusieurs stations dans le site au sein des prairies de fauche de montagne notamment. Le site apparaît être le bastion départemental pour cette espèce. Il s'agit d'une espèce à aire disjointe dont les stations exigent une surveillance ».
- période 2023-2027 : retard de pâturage au 15/08 de 55,33 ha de lande à airelles et myrtilles, secteur, avec lisière forestière et présence de la Gélinothe.

Améliorations possibles de gestion et suivis

- meilleure intégration paysagère des broyages
- broyage en mosaïque systématique si la pente le permet
- gestion pastorale en parc
- éviter les secteurs d'airelles et myrtilles récoltées (le secteur broyé en 2021 et soupçonné d'avoir été chaulé est une propriété privée).
- suivis des mesures de gestion : dynamique de repousse de la lande, retour de la pelouse d'intérêt communautaire, dynamique de la potentille blanche et autres espèces patrimoniales,

3.4. Mise en place d'une antenne relais de téléphonie

Ce projet a débuté en 2021-2022. 3 implantations différentes ont été étudiées et 3 portés à



connaissance ont été transmis.

A noté que ce pylône sera situé à proximité du parc de loisir OUREA.

L'animatrice a proposé au porteur de projet de renseigner un formulaire simplifié d'évaluation des incidence car le projet impacte peu d'habitats d'intérêt communautaire.

Seuls des habitats d'espèce peuvent être impactés par le projet comme explicité ci dessous.

Les portés à connaissance :

implantation 1

Le pylône, ainsi que le projet de piste sont localisés sur un habitat non d'intérêt communautaire : une garrigue à genets cendrés pouvant être ponctuée de Pins sylvestres ou de feuillus.

Le seul enjeu réside dans la présence éventuelle d'espèces d'intérêt communautaire ou patrimonial dans des arbres âgés et présentant des trous hauts et bas, des écorces décollées, des fentes...des signes de sénescence. Ces espèces potentiellement présentes sont le pique prune et le grand capricorne, et des chauves souris utilisant ces arbres comme gîte.

Afin d'éviter tout risque de destruction de ces habitats d'espèce, il conviendrait de vérifier la présence d'arbres sénescents ou morts et de les conserver lors de la création de la piste, de la plate forme technique, de l'excavation bétonnée accueillant le pylône et lors du raccordement par ENEDIS ou s'il est nécessaire de les couper, de vérifier la présence de ces espèces pendant la période de printemps- été et d'effectuer les coupe en octobre et laisser le bois débité sur place.

S'il y a présence de pierriers, ils seront conservés en l'état.

La période de travaux prévisionnelle à l'automne-hiver est favorable et évite la destruction des espèces végétales au cours de leur cycle vital et le dérangement des espèces animales en période de reproduction et d'élevage des jeunes.

Le seul impact important est paysager.

Implantation 3 :

La zone de travaux et de pose du pylône et du local technique impactent une jeune forêt de Pins sylvestre.

Elle peut être ponctuée d'essence de ripisylve et-ou chênes. Ces essences peuvent être des arbres gîtes à chauves-souris ou à coléoptères forestiers qu'il convient de conserver.

Les recommandations proposées :

- conserver, autant que faire se peut les arbres à trous, écorces décollées, branches cassées, trous haut et bas.
- conserver les pierriers car présence potentielle de lézards et reptiles
- faire les travaux en dehors de la période de reproduction et d'élevage des jeunes : entre mi mars et mi août.
- vérifier la présence de coléoptères et chauves souris avant d'abattre les arbres
- laisser sur place les arbres abattus, débité et laissé en tas
- ne pas stocker d'engins à proximité de la rivière et installer un bac de réception des fuites d'huile et carburant



Peuplier sénescents à conserver dans le cadre du projet d'installation d'une antenne relais

3.5. Aménagement en faveur du Tétrás lyre

L'animatrice a été contactée par la fédération régionale des chasseurs de PACA en vue d'apporter des éléments pour un panneau de sensibilisation au dérangement hivernal du Tétrás-lyre.

Les sites à enjeux identifiés sur le secteur du site Natura 2000 sont Clot Ginoux, sur Bayons, fréquenté par les randonneurs en ski de randonnée et le col du Fanget, sur Seyne, utilisé par les randonneurs en raquette.

La chargée de mission de la fédération de chasse a animé en novembre 2022 une action de sensibilisation pour le CAF de Haute Provence. Elle a également dispensé une formation à destination des personnels de la station de Chabanon et de l'ESF à l'hiver 2022-2023.

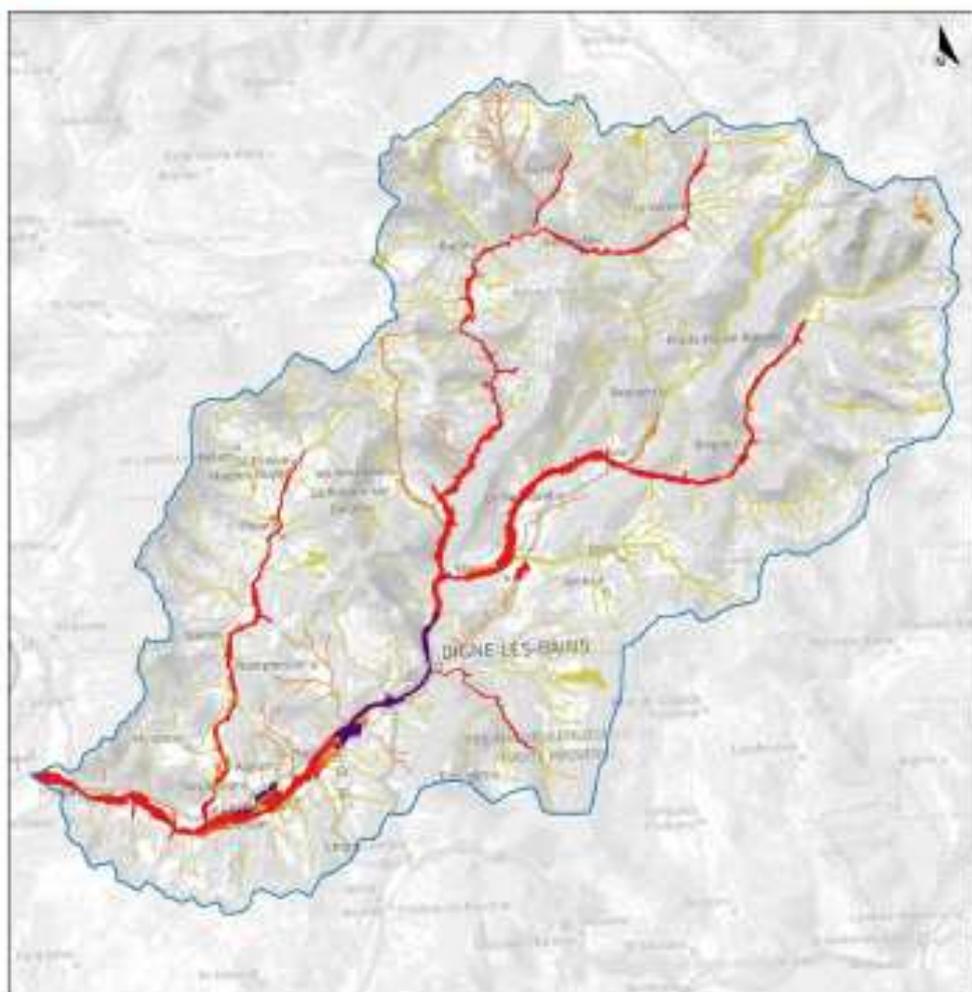
Des exemples de panneaux sont visibles en annexe 10 du présent document.

3.6. Participation au COFIL élaboration d'un plan de gestion stratégique favorable aux zones humides (PGSZH) du bassin versant de la Bléone



Figure 2. Cartographie des niveaux d'enjeu des zones humides

Plan de gestion stratégique en faveur des zones humides du BV de la Bléone



Légende

Limites du bassin versant de la Bléone (zone d'étude)

Enjeu théorique

Faible (316 zones humides ; 963 ha)

Moyen (45 zones humides ; 280 ha)

Fort (12 zones humides ; 2026 ha)

Très fort (3 zones humides ; 282 ha)

0 5 000 10 000 m

Sources : fond / Plan IGN V2

Le PGSZH, élaboré par le bureau d'étude est GERECO est issue de l'intervention du SMAB, au travers d'une délégation de missions confiée par Provence Alpes Agglomération (PAA, pour le déploiement de l'item 8 de la compétence GEMAPI (gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations), portant sur la protection et la restauration des sites, des écosystèmes aquatiques et des zones humides ainsi que des formations boisées riveraines.

L'animatrice a soit participé au COPIL, soit transmis le porté à connaissance des habitats d'intérêt communautaire pouvant être intégrés au plan stratégique.

Le détail de la stratégie est lisible en annexe 11 du présent document. La synthèse de la stratégie est un extrait de l'élaboration du plan de gestion stratégique en faveur des zones humides du bassin versant de la Bléone, partie 2, inventaire stratégique, novembre 2023, GERECO.

2,5 jours ont été nécessaires pour mener la mission de conseil aux porteurs de projets et aux collectivités dans leurs démarches d'évaluation d'incidence.

4. Les inventaires et suivis scientifiques

Les suivis scientifiques ont occupé moins de 1 % du temps de travail de l'animatrice. Les suivis réalisés suite à des contrats Natura 2000 ne sont pas intégrés dans cet item. Il sont développés dans le paragraphe contrat.

Le seul suivi scientifique mené en régie par l'animatrice est le suivi annuel des gîtes de mise bas de Petits et Grands rhinolophes.

L'animatrice a également rédigé un cahier des charges pour une étude sous traitée sur la recherche des arbres gîtes et fait le suivi administratif et technique de réalisation de l'étude.

4.1. Les suivis en régie : suivis des colonies de mise bas de Petits et Grands Rhinolophes

L'étude d'Asellia de 2014 recommandait des suivis des colonies de reproduction de ces deux espèces liées aux bâtis. Depuis 2018 l'animatrice suit ces gîtes annuellement.

Seules les colonies situées sur la commune de Barles ont été visitées au printemps-été 2024, soit 4 gîtes. L'historique depuis 2014 est décrit ci-dessous.



Petit Rhinolophe_Raphaël Colombo

Barles 1 : potentialité des gîtes très forte

date	espèce	Nombre individus	commentaires
juillet 2014	PR	35 individus dont 15 jeunes	Lors de l'étude d'Asellia écologie
juin 2018	PR	7 adultes	
août 2018	PR	4 femelles + 4 petits dans les ailes	La grange est continuellement fréquentée car elle est le lieu de stockage de matériel agricole
2019 et 2020			pas de visite de ce gîte car la propriétaire n'a pas été joignable. Ce gîte a dû être abandonné car les aménagements en espace à vivre en 2018 ne le rendait plus accessible
juillet 2021			pas de visite car gîte abandonné. Projet de construction d'un bâtiment agricole pouvant accueillir la colonie.
2022	Pas de suivi du bâtiment agricole pouvant être utilisé comme gîte de substitution car il n'a pas été construit		
Perspective 2023			Bâtiment agricole pas construit. Report de la colonie quelque part. Visite du bâtiment en 2023 s'il a été construit.
Juillet 2023			Bâtiment agricole construit. Pas de comptage. La propriétaire souligne une présence en vol de chiroptères.
Perspective 2024			Vérification indice de présence et comptage pose d'un passive recorder

Barles 2

date	espèce	Nombre individus	commentaires
2014	GR	1 femelle+1 jeune	
2018	le propriétaire réticent a été rencontré avec difficulté : pas de présence de <i>Petit</i> ni de <i>Grand Rhinolophe</i> . La grange était en cours de rénovation. Cependant, un abri accessible favorable à l'installation des <i>Rhinolophes</i> a été identifié mais pas visité		
2020	l'abri identifié comme favorable lors de l'expertise de Roland Jamault en 2019 ne présente aucune trace de présence ni de passage de chauves souris. La grange en cours de rénovation en 2018 n'est plus accessible. Le		

	propriétaire déclare ne pas avoir vu de chauve souris pendant les travaux.
Depuis 2020	ce gîte potentiel n'est plus visité. Seule une enquête auprès du propriétaire évaluera la fréquentation de ce gîte potentiel.

Barles 3 : potentialité du gîte très forte

date	espèce	Nombre individus	commentaires
2014	PR	20 adultes et 15 jeunes	
août 2017	PR	20 individus	sans distinguer les adultes des jeunes
septembre 2018	PR	2 individus	visite tardive, Le propriétaire en a toujours vu minimum 10 individus sur la période
juin 2020	PR	12 individus	pas de distinction des jeunes et des adultes
	Pas de projet d'aménagement dans un futur proche. Un des propriétaires souhaiterait aménager le cabanon en maison à l'avenir.		
Juillet 2021	PR	10 dont 4 jeunes	visite du haut du petit bâtiment agricole : 0 Petit rhinolophes ; le bas du cabanon jamais visité
Juillet 2022	PR	2	Vue à travers la fente de la porte car pas possibilité de récupérer les clés.
	Le toit a été changé au printemps 2023		
Juillet 2023	PR	2	Vue à travers la fente car pas possibilité de récupérer les clés.

Barles 4 : gîte en dehors du site, potentialité forte

date	espèce	Nombre individus	commentaires
2014		13 adultes et 3 jeunes	
août 2018		10 individus	
juin 2020		8 individus	Il semble que quelques individus aient été oubliés dans le comptage car il se cachaient dans un séchoir

juillet 2020		10 individus, sans distinction des jeunes et des adultes	
l'hiver 2019	la poutre centrale de la charpente a été changée et traitée. Aucun impact sur la colonie en 2020 n'a été constaté		
Juillet 2021		13 individus sans distinction des jeunes des adultes	
Juillet 2022		13 individus sans distinction des jeunes et des adultes	Le propriétaire a bricolé dans la grange et a fait du bruit
Aout 2023		5	

Barles 4 : nouveau site, ruine en cours de restauration

Été 2020 : colonie de Petits rhinolophes dans une ruine à Barles, identifiée par Julien Baret (bureau d'étude Biodiv) à l'été 2020.

Juillet 2021 : visite de la partie haute, très inaccessible : Traces de Loirs probablement mais pas de Rhinolophes.

Juillet 2021 : 3 grands rhinolophes surpris lors de la visite de la partie basse de la ruine et envol des Grands Rhinolophes.

Juillet 2022 : aucun rhinolophe

été 2023 : pas de comptage

Gîte à l'extérieur du site, à Beaujeu

En 2014, en limite Est du site, sur la commune de Beaujeu, Raphaël Colombo avait inventorié un gîte dans une grange avec 7 Rhinolophes et dans une cave 1 grand rhinolophe et 2 petits Rhinolophes dont le potentiel est important. La cave n'est visible qu'au 1/3 avec la lampe.

Depuis 2019 plus de visite.

Gîte à l'extérieur du site, à la Robine sur Galabre

Bati à prospecter ou installer un passive recorder en sortie de gîte si l'accès n'est pas possible afin d'identifier l'espèce et d'évaluer le nombre d'individu.



Grand Rhinolophe_Raphaël Colombo

Potentiel gîte de substitution à Barles

Ce bâtiment agricole peut accueillir l'ancienne colonie de petits rhinolophes, abritée en 2014 dans une grange maintenant aménagée pour l'homme.

Ce site sera prospecté pour identifier des indices de présence ou compter les chauves souris présentes.

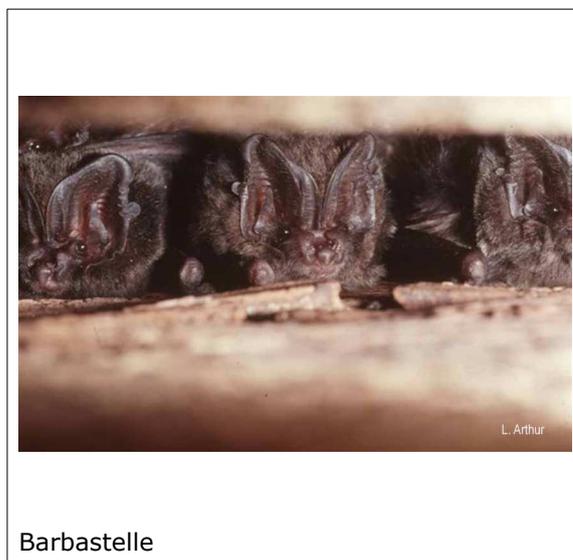
4.2. Etude pour la Recherche d'arbres gîtes potentiels et de gîtes fréquentés par la Barbastelle et autres chiroptères forestiers

Objectifs visés par l'étude et zones prospectées.

Cette étude vise à recenser des arbres gîtes potentiels et fréquentés par la Barbastelle d'Europe et autres chiroptères forestiers.

L'intérêt de rechercher les arbres gîtes potentiels et fréquentés est d'envisager la création d'îlots de sénescence : objectif OC 10 -3 (favoriser le développement de peuplements plus âgés et une trame de vieux bois) du DOCOB actualisé et de créer un réseau d'arbres gîtes.

De plus, cette étude permettra de répondre également à l'objectif OC 11-1 : favoriser la prise en compte de la Barbastelle et autres espèces d'intérêt communautaire et patrimonial dans la gestion sylvicole.

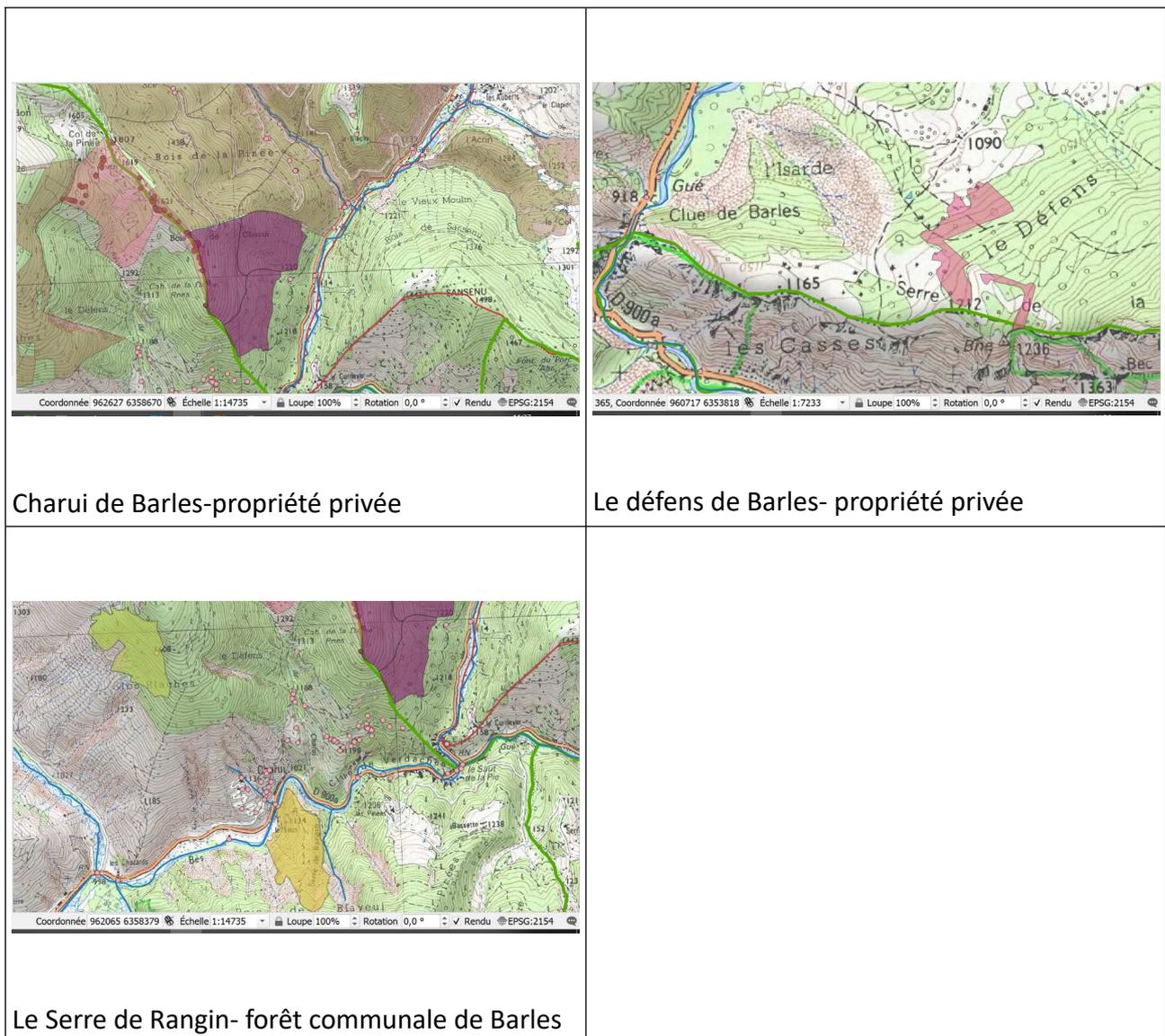


L'étude s'est déroulée au printemps-été 2023. Elle a été détaillée dans le bilan 2021-2022.

Les résultats sont en attente de restitution à la chargée de mission. Ils sont attendus avant fin février 2024.

Les zones prospectées particulièrement intéressantes sont localisées sur les cartes ci dessous :





4.3. Suivis proposés en perspectives depuis 2019 et non réalisés et autres suivis chiroptères

Les visites et suivis concernés sont :

- Suivi de la colonie de reproduction de Barbastelle découverte à Selonnet, en limite de site, par Roland Jamault.
- visite des gîtes hivernaux potentiels : mines polymétalliques de Barles, caves voûtées du hameau de vaux,
- visite des gîtes de PR et GR en limite Est du site, commune de Beaujeu , non visités depuis 2019.





Maillot des Alpes

- visites des gîtes de swarming potentiels dans la cave voûtée à proximité du gîte retrouvance d'Auzet et hors site, sur la commune sur la Robine sur Galabre dans une cave d'un bâtiment prochainement en cours de rénovation.

- vite hors site, le Vernet, habitation, espèce à déterminer,

- le suivi de l'impact du défens du bas marais alcalin, sur les pâturages d'Auzet, entre 2015-2020 et de la reprise du pâturage entre 2020 et 2023.

Pour mémoire, le défens abrite 2 espèces d'intérêt patrimoniale Decticelle des bruyères et le Maillot des Alpes présentes dans le défens.

Les scientifiques du site et des experts seront mobilisés pour conseiller et accompagner l'animatrice

sur ce suivi. Si l'enjeu est suffisant et des financements disponibles, ce suivi pourrait être sous-traité et concernera les espèces floristiques, les mollusques, orthoptères, Lépidoptères.

Un état des lieux des fréquentations des chauves souris dans les bâtiments publics sera envisagé en 2024. cette action répond à l'objectif OC 12-5 du DOCOB.

La mission de suivis et d'étude a occupé 1 jour de l'animatrice.

En 2021-2022, il était préconisé d'augmenter le temps sur les suivis et les études, sachant qu'un temps très important pour la mise en œuvre des MAEC était nécessaire.

Les MAEC ont en effet occupées 58 % du temps de travail sur la période de printemps-été en vue d'établir les diagnostic agropastoraux.

L'animatrice n'a pas trouvé de temps pour les suivis et n'a donc pas pu répondre aux besoins de suivis mis en suspend depuis 2019 et listé dans le paragraphe 4.3.

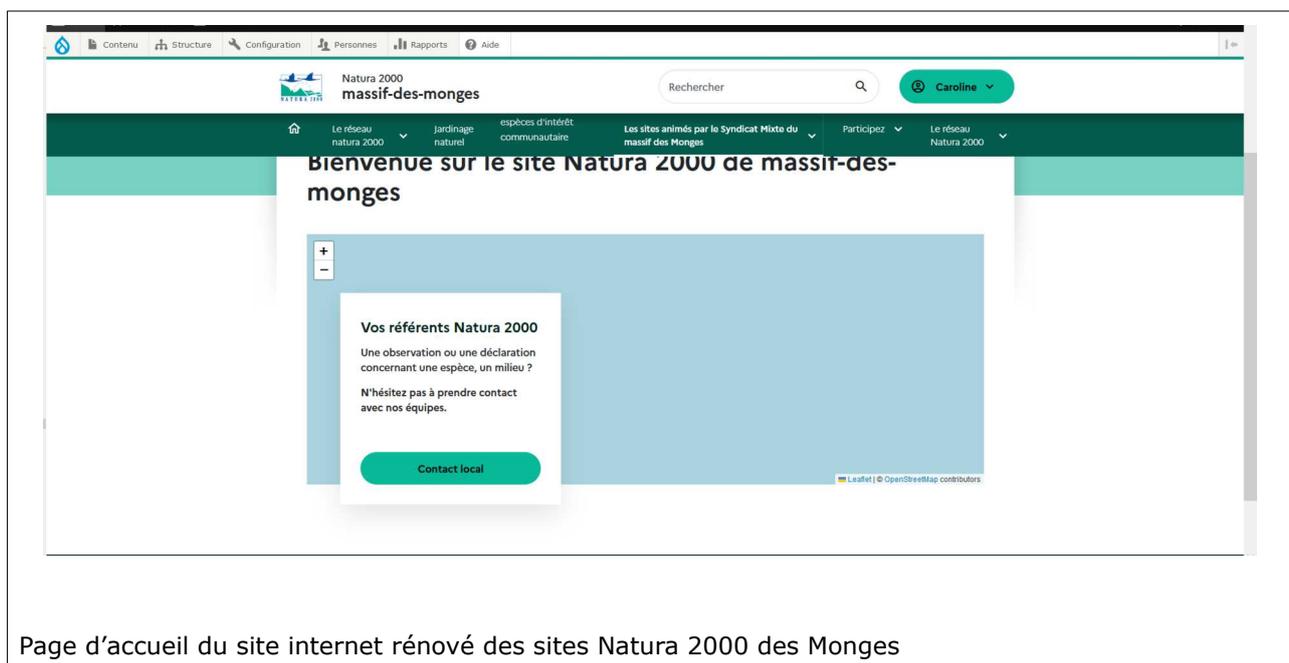
5. Information, communication, sensibilisation

Ce champ d'activité a mobilisé 7,7 jours, en particulier pour accompagner techniquement le montage des animations sur la forêt de Charui et le plateau d'Iroire à Auzet.

L'animatrice a également participé à la descente du Bès à vélo, au montage des animations sur les chauves souris anthropophiles, et la mise à jour du site internet.

5.1. Les outils de communication

5.1.1. Le site internet



Le site internet est actuellement en cours de rénovation suite à la montée en version de l'hébergeur porté par l'Office Français de la Biodiversité.

Cette montée en version va améliorer le fonctionnement et le visuel.

IL reste un important travail d'acquisition de connaissance pour la gestion de ce nouveau site web et de remise en ligne des anciens articles par l'animatrice.

5.1.2. Réalisation d'une feuille d'information annuelle Natura 2000 sous format papier et numérique

Contexte :

Cette action de communication à destination du grand public et des partenaires du réseau Natura 2000 a pour objectifs l'appropriation de la démarche Natura 2000 dont la base est la concertation et la contractualisation et la sensibilisation.

La forme de cette communication est une feuille d'information décrivant l'actualité de Natura 2000, diffusable via une mailing liste et une diffusion papier dans les boîtes aux lettres.

Cette action n'a pas pu être mise en œuvre en 2022-2023 par manque de temps.

Elle est reportée pour 2024 si le budget de la Région le permet. Ce budget de la Région permet des achats d'étude, de prestations de communication, de formations. Il est de 500 € et sera utilisé en priorité pour la communication pour l'animation sur les chiroptères anthropophiles.

Si le budget de la Région ne permet pas de missionner un prestataire pour élaborer la maquette de la feuille d'information, l'animatrice mobilisera ses compétences dans l'utilisation du logiciel Affinity Publisher. Ce logiciel de publication assistée par ordinateur permet de réaliser des mises en page professionnelles.

Le temps passé par l'animatrice sur la réalisation de la maquette sera plus important que l'intervention d'un graphiste.

Cette communication sera complétée par la parution d'articles dans les bulletins communaux (décision du COPIL 2023).

5.2. Les animations à destination des scolaires et du grand public sur la forêt de Charui et le col du Fanget- plateau d'Iroire

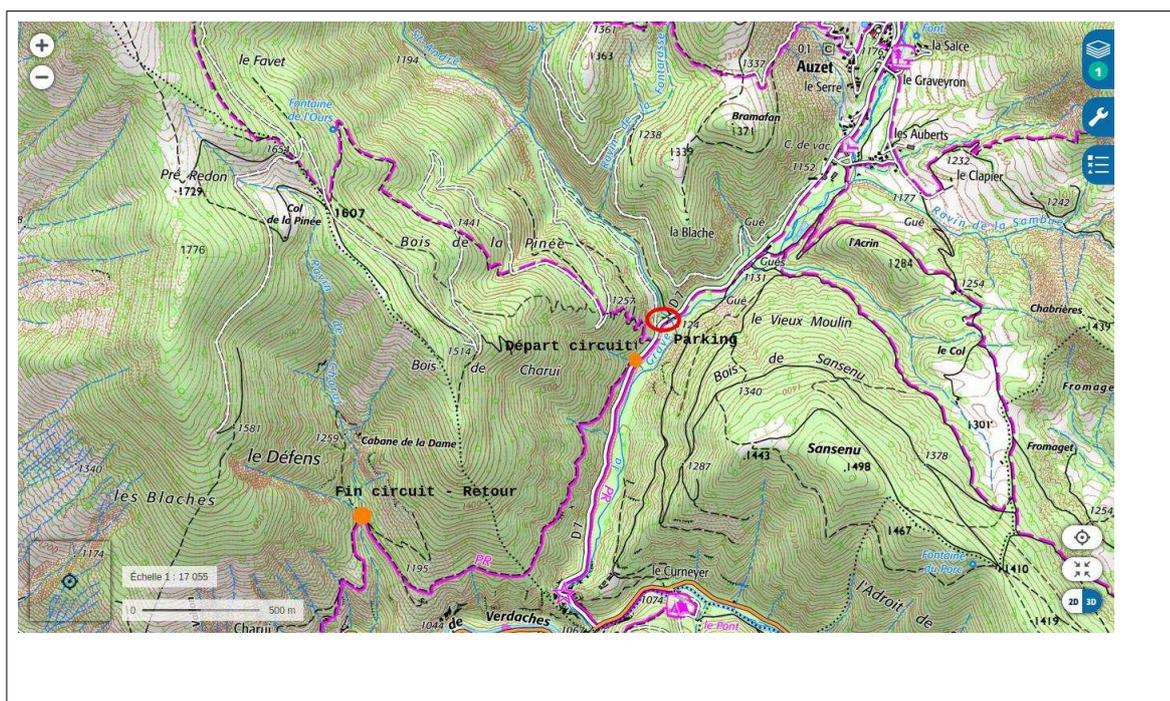
Pour rappel, les 2 animations sur la forêt de Charui et sur le Fanget- Plateau d'Iroire sont montées par les éducateurs à l'environnement de la Fontaine de l'ours.

L'objectif local est :

- d'avoir un outil d'information, de sensibilisation, d'éducation à la préservation de la biodiversité,
- qu'il soit transmissible à des accompagnateurs, animateurs nature, d'éducation à l'environnement, animateurs Natura 2000,
- à destination du grand public (familles particulièrement) et des scolaires.
- de conforter la concertation avec les élus et techniciens des collectivités concernées et les établissements scolaires (Lycées de Digne, collège Borrelly, écoles de Seyne, de Barles, de Le Brusquet).
- mobiliser certains acteurs locaux, comme les éleveurs du site, naturalistes, forestiers...

Localisation et thèmes abordés :

Le site de la forêt de Charui

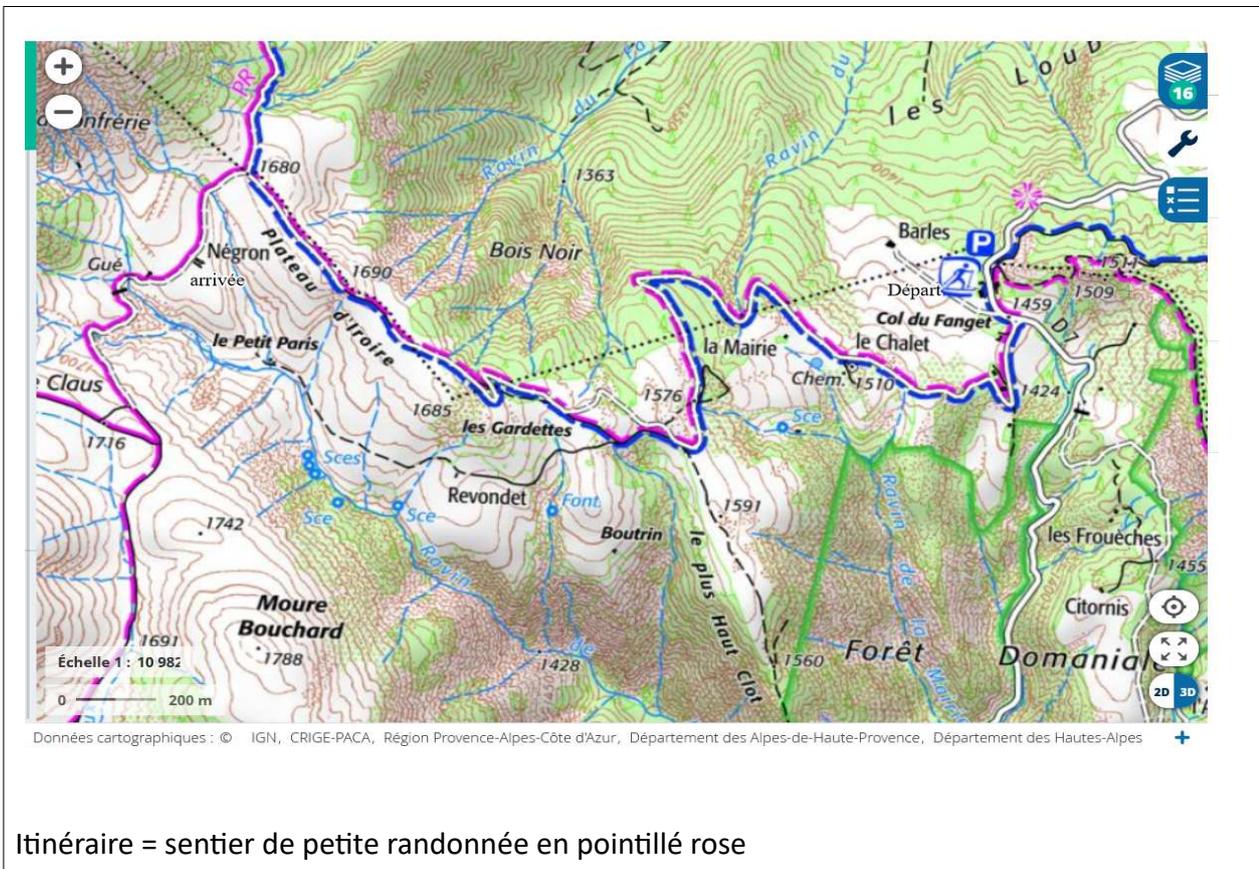


Les

thèmes abordés sur la forêt de Charui sont ceux de la forêt et de ses habitants.

Cette animation sera présentée lors du COPIL du 16/02/24.

Le site du col du fanget et Plateau d'Iroire



Itinéraire = sentier de petite randonnée en pointillé rose

FÊTE DE LA NATURE
24-29 MAI 2023

PARTIEZ À LA DÉCOUVERTE DES RICHESSES NATURELLES DE VOS RÉGIONS
DÉCOUVERTES DE SITES RAMONNÉS SOBRES
SÉANCES D'OBSERVATION
VISITES DE JARDINS PRIVÉS
ATELIERS PÉDAGOGIQUES...
toutes les activités sur fetedelanature.com
GRATUIT

PROCHE DE CHEZ VOUS
27 MAI 2023

Venez vous immerger au contact de la faune et de la flore de nos alpages en vous transformant pour une matinée en naturaliste. Avec loupe, et carnet venez découvrir les espèces remarquables des pelouses alpines lors d'une balade facile, accompagnée d'un éducateur nature.

Négron-Col du Fanget à Auzet
Pensez à prendre vos chaussures de marche, gourde et de vous protéger du soleil !
Pique nique tiré du sac
Réservation souhaitée : 06 24 16 37 25

Ces 2 animations ont été testées sur la période 2022-2023, auprès de scolaires et du grand public à l'occasion de la fête de la nature.

D'autres date avaient été programmées mais le temps pluvieux n'a pas permis de maintenir toutes les animations.

Le détail des animations est développé dans les paragraphes ci après.

Actions de l'animatrice :

- montage du cahier des charges de réalisation des animations en concertation avec les animateurs nature de la fontaine de l'ours,
- promotion des animations auprès des scolaires et du grand public lors de la phase de test des animations : presse, office de tourisme, mailing liste,
- réalisation des outils de communication (annexe 11),
- participation aux animations,

- évaluation des animations sur la base des retours des participants et de l'animatrice Natura 2000

5.2.1. Histoire d'une forêt

Cette animation s'est déroulée le 24 mai 2023.

Public : école de Barles, enfants de 5 à 11 ans.

Nombre : 9 enfants

Thème :

Partez à la découverte de la forêt et de ses habitants.

Lors d'une balade accessible, accompagnée d'un éducateur nature, venez découvrir la forêt de Charrui d'Auzet et ses espèces remarquables.

AUZET

17^e édition de la Fête de la Nature

Aujourd'hui histoire d'une forêt de 9h-15h. Randonnée guidée, facile en forêt de Charrui- Auzet 04 Partez à la découverte de la forêt et de ses habitants lors d'une balade accompagnée d'un éducateur nature. Pique-nique tiré du sac : ☎ 06 24 16 37 25. Le 27 mai randonnée guidée du Col du Fanget au plateau de Négron. Venez vous immerger au contact de la faune et de la flore de nos alpages en vous transformant pour une matinée en naturaliste. → Réservation souhaitée : ☎ 06 24 16 37 25

Article La Provence_24/05/2023

Itinéraire:

La balade d'origine prévoit un aller-retour au départ d'Auzet. Pour l'école de Barles, l'itinéraire a commencé à Auzet pour finir à Barles pour un retour à l'école.



Élèves de la classe de Barles_Animation en forêt de Charui_24/05/2023

Évaluation de l'animation : paroles de madame Magali Lacaze, directrice et enseignante à l'école de Barles.

« Le circuit Auzet Barles était adapté aux enfants de 5 à 11 ans. Le fait de randonner sur un aller simple était parfait pour les plus petits. Un aller retour aurait été trop long.

La fin de parcours sur la route pour rejoindre la fin de la piste de charrui à l'école s'est faite en toute sécurité.

Concernant l'animation faite par Guillaume de la fontaine de l'ours, je ne peux que le féliciter.

Animateur investi et passionné, il a été tout au long de la journée très à l'écoute des enfants.

Très accessible, il a su répondre aux attentes et questionnement des élèves.

Il sait s'adapter par son discours et dans les connaissances qu'il apporte aux différents âges et niveaux des enfants. Son langage clair et sa démarche pédagogique ont permis aux enfants de s'investir sur toute la journée sans se lasser et sans décrocher.

Il a su alterner avec brio les moments de questionnements et de recherches, les pauses, les contes, les jeux.

Les retours réguliers sur ce que les enfants avaient appris et les reprises régulières sur ce qu'il nous restait encore à trouver (habitat des animaux) permettaient aux enfants de se situer sur le trajet.

Guillaume a su rebondir sur les petites trouvailles imprévisibles faites en chemin et c'était un petit plus pour les enfants, toujours curieux.

Nous espérons pouvoir faire un retour à la hauteur sur cette journée. Peut être sous la forme d'une petite expo. Affaire à suivre donc. Je vous tiendrai informés d'ici la fin de l'année scolaire. »



Guillaume de la fontaine de l'ours et les élèves de la classe de Barles-24/05/2023

Des pistes d'amélioration ont été identifiées par l'animatrice

Faire participer

- technicienne ONF ou technicien du CRPF (les parcelles forestières traversées privées)
- naturaliste-orchidophiles (22 espèces d'orchidées sur le secteur),
- historien-naturaliste sur l'approche forêt ancienne, en vue de faire le lien entre la forêt d'aujourd'hui et son intérêt écologique de vieux arbres.

Aborder des sujets

- les orchidées patrimoniales, comme la Néottie nid d'oiseau
- mosaïque de milieu, favorable aux chauves-souris et en particulier au petit rhinolophe peut être abordé ainsi :

Concernant le territoire de chasse du petit rhinolophe, il ne dépasse pas 5 km autour de son gîte pour aller chasser. L'importance pour les chauves souris est la qualité de son domaine vital : gîtes (hiver, été, transit), territoires de chasse (lisières, pelouses, prairies, en sous bois...) et les routes de vol (alignements d'arbres-ripisylves, arbres isolés, comme les vergers, haies).



Néottie nid d'oiseau présente sur le sentier de Charui

Les paysages de Barles, que l'on voit bien sur le chemin de Charrui sont caractéristiques d'une mosaïque de milieux constituée de prairies, pelouses, entourées de haies, en bas le Bès ou la Graves et sa ripisylve et des forêts pour servir de gîte aux chauves-souris forestières. Certaines chauve-souris utilisent les trous de pics pour faire leur gîtes.

- autres espèces floristiques patrimoniales : certaines Orobanches.



Vue de la mosaïque de milieux de Barles sur le sentier de Charui pour une lecture de paysage.

5.2.2. Les alpages de Négron et col du Fanget

Cette animation s'est déroulée le 27 mai 2023.

Public : famille avec enfants de 7 à 10 ans

Nombre : 8 dont 2 enfants

Qualité des participants :

- 2 éducateurs spécialisés ayant un projet de parc de loisir
- 1 professionnelle de la préservation du milieu naturel et de montage de projets

Thème :

Venez vous immerger au contact de la faune et de la flore de nos alpages en vous transformant pour une matinée en naturaliste. Avec loupe, et carnet venez découvrir les espèces remarquables des pelouses alpines lors d'une balade facile, accompagnée d'un éducateur nature.



Guillaume approche la lecture de paysage charui_23/05/23

Itinéraire :

Au départ du col du Fanget, on se dirige vers le plateau d'Iroire par la piste. L'arrêt est situé vers la bergerie de Négron.

Évaluation :

L'animatrice a trouvé très positif la présence de naturalistes qui favorise les interactions entre les participants.

Les photos de Roger Isoard sont de bons supports pour parler de certaines espèces : Isabelle de France, Gélinotte, Chamois, Pie grièche écorcheur, Sabot de Vénus.



AUZET
Fête de la Nature avec La Fontaine de l'Ours
Dans le cadre de la Fête de la Nature, La Fontaine de l'Ours propose deux rendez-vous pour partir à la découverte des richesses naturelles à l'entour d'Auzet. Ce mercredi 24 mai, Histoire d'une forêt, Charrui, une balade accessible pour découvrir la forêt de Charrui et ses espèces remarquables. Samedi 27 mai, Les alpages de Négron, col du Fanget (notre photo) pour découvrir les espèces remarquables des pelouses alpines. → De 9 h à 15 h, avec un éducateur nature. Inscription gratuite au ☎ 06 24 16 37 25. /PHOTO G.M.

Visée pédagogique

« la visée pédagogique était bien développée, notamment sur la diversité spécifique de la flore selon les milieux. On a peut-être moins fait la faune mais c'est une question d'opportunité (même avec les insectes, on n'a pas été beaucoup développé) »,

L'habitat naturel est bien abordé, même à travers les outils naturalistes.

Durée et itinéraire

- « adapté aux familles, mais aller-retour moins bien mais on ne peut pas faire autrement »
- Educatrice spécialisée : « animation tout à fait adaptée au grand public »

Outils pédagogiques



Adultes relevant les espèces végétales différentes dans un quadrat_27/05/2023

Les participants sont d'accord sur l'intérêt des quadrats et filets à papillons et insectes.

- pour les plus jeunes : intérêt ++++ des filet
- pour les adultes : intérêt ++ sur quadrats, ils se prennent au jeu

Expérimenter : être dans la peau d'un naturaliste

Les professionnelles : « d'expérimenter des pratiques scientifiques sur le terrain est super », « la diversité est nommée et expérimenter c'est encore plus parlant ! Les outils (cadres) et planche double face sont super a utiliser et peuvent être

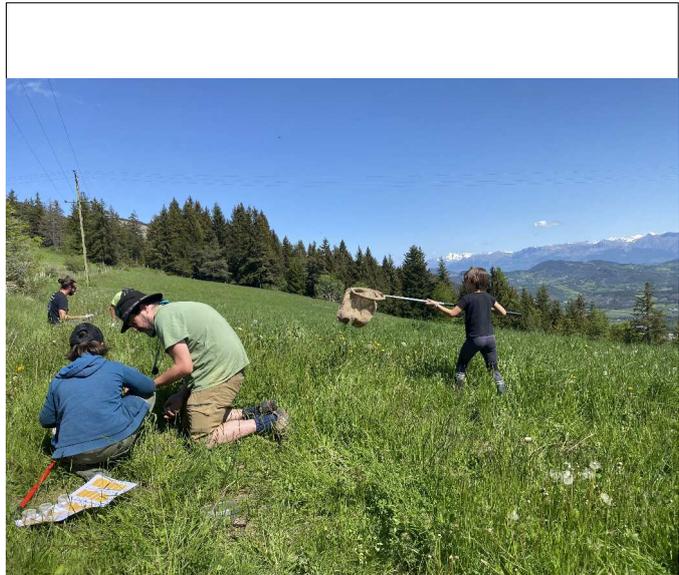
dupliqués. J'ai un petit bémol sur l'utilisation des scotchs et les déchets créés mais c'est juste mon côté zero dechets qui me chatouille ;-)

C'est ludique et j'aime l'idée de voir par soi-même ! »

«Les filets à insectes étaient super pour les enfants qui ont besoin de bouger pour fixer leur attention ».

Les histoires : « Les petites histoires sont vraiment chouettes, pour les petits comme pour les plus grands », «Le discours est accessible et clair. Nous avons adoré les histoires et anecdotes de Guillaume qui fixe grâce à l'imaginaire les informations et l'ambiance bucolique ».

Des pistes d'améliorations ont été identifiées par l'animatrice et les professionnels présents, dans les domaines de la pédagogie et organisationnels.



Enfant avec filet à insectes en vue de les identifier. 27/05/23

La pédagogie et les outils

- prendre des livres d'identification flore, papillons ou chenilles,
- fiche espèce d'intérêt communautaire : le Damier de la succise. Sa chenille se nourrit des espèces du genre Gentiane et Knautie, Scabieuse, Succise.
- «détaillé sur la faune en prévoyant des jumelles pour ceux qui n'en avaient pas pour détailler un peu plus les oiseaux et les reptiles (il y a un tas de cailloux sympas juste à côté de la première halte où il racontait l'histoire du renard et des cailloux partout vers les bâtiments tout en haut) mais on ne peut pas tout faire ! »,



Damier de la succise sur la plante hôte de la chenille la Knautie

ET « enjeux chauves-souris également avec leurs habitats (forêt, maison, etc.), leur zone de chasse et les dangers d'intoxication aux insecticides par exemple »,

- proposer une lecture paysage à l'arrivée à Négron à l'occasion de la pause repas : visuellement on voit les landes à myrtilles, favorable au Tétrás lyre, aborder les interactions homme- nature, cueillette, débroussaillage pour besoin pastoraux, la présence de la Potentille blanche apparut à la faveur d'un débroussaillage dans la myrtille.

- « penser à un livret de reconnaissance pour prolonger l'expérience et garder les infos, qui pourrait aussi servir d'herbier. J'aime bien aussi cette idée qui pourrait aussi être utilisée pour les scolaires : à réaliser sur place et prolongé en classe ».

- synthèse des habitats, espèces rencontrées, interactions Homme-nature après le repas avant de repartir.

L'organisationnel

- rythme

manger tard, vers 13h30 donc montée de 9h15 à 13h30 : garder ce timing car après le repas plus la même attention et motivation des adultes et des jeunes, puis descente de 14h15 à 15h30 et arrêts possibles en forêt.

Il faut donc proposer de faire un goûter vers 11h. Prévoir dans programme.

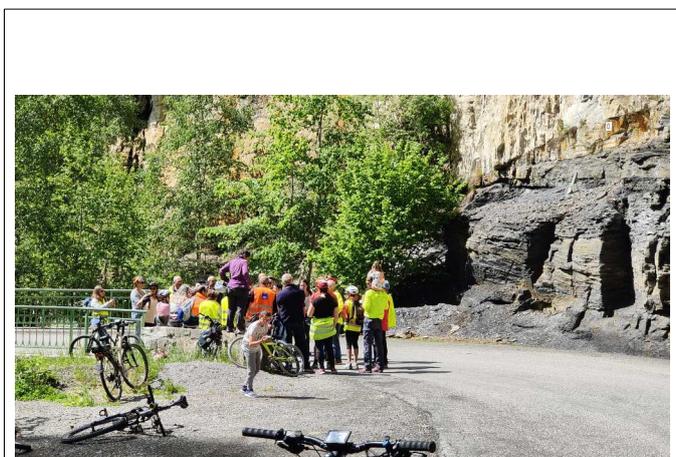
- Inviter des participants pouvant apporter des connaissances, compléter les échanges : naturalistes, association protection de la nature, berger-éleveurs, personne pouvant sensibiliser aux chiens de protection

5.2.3. La descente du Bès à vélo

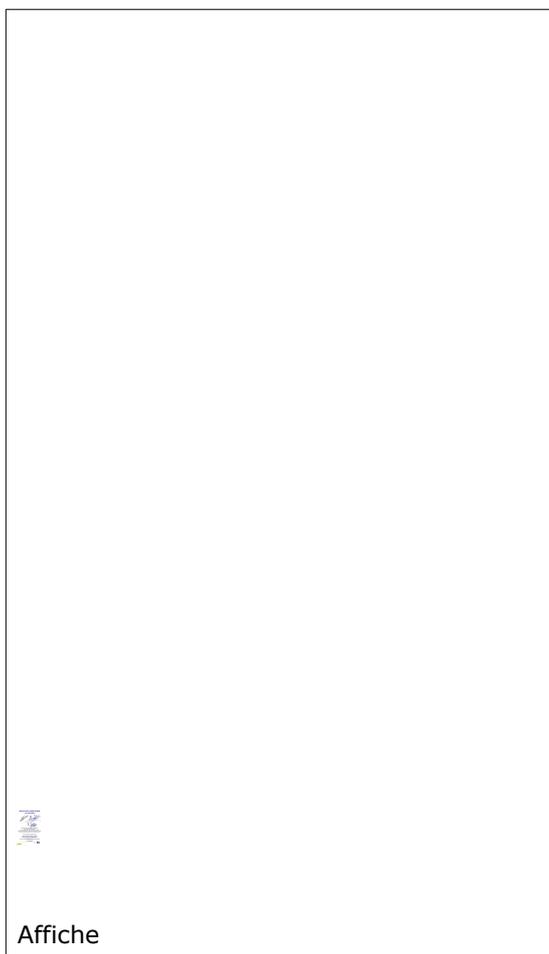
Chaque année, l'animatrice participe à la descente du Bès à vélo.

Cette manifestation s'est déroulée le samedi 3 juin 2023. Elle a rassemblé 22 participants de tous âges + 7 intervenants

L'animatrice a abordé les habitats naturels, la mosaïque de milieu favorable aux chauves souris, l'approche Natura 2000 de la concertation, contractualisation : les contrats de gestion et l'animation territoriale.



Participants devant les falaises acidiphiles du saut de la Pie



Affiche

5.4. Perspective de sensibilisation : animation grand public sur les chauves souris anthropophiles

Une animation en vue de sensibiliser le grand public à la préservation des chauves souris anthropophiles devait se dérouler au printemps-été 2023 puis a été décalée à l'automne 2023. Elle est finalement programmée pour le 18 et 19 mai 2024.

Contexte

Le DOCOB intègre une fiche action OC 12-2, de priorité 1 : Réaliser une animation et une sensibilisation auprès des propriétaires et usagers de bâtiments abritant des chauves souris anthropophiles, en vue de favoriser le maintien des colonies et/ou restaurer les gîtes dégradés.

Objectifs de l'animation

Cette animation doit permettre :

- de prévenir, le cas échéant, la destruction des gîtes de chauves souris anthropophiles,
- d'aider les propriétaires et usagers à mieux prendre en compte la présence des chauves- souris dans leurs projets de rénovation et d'entretien du bâti ;
- d'identifier au besoin des aménagements permettant de préserver les colonies ou de restaurer le potentiel des gîtes ; et pour cela proposer un conventionnement aux propriétaires et/ou usagers ;
- de solliciter l'autorisation des propriétaires/usagers des bâtiments pour permettre un suivi pluriannuel des colonies (conventionnement),
- de faciliter un projet participatif ([vigie chiro](#)) de récolte de données sur les chiroptères. La création de micro enregistreurs par les usagers fournirait un outil de prise de données,
- Amélioration de la connaissance+ Animation territoriale autour de la protection des espèces,
- Augmenter les relais et créer un réseau de collecteurs de données,

Public visé

L'animation doit porter auprès des propriétaires et usagers des bâtiments abritant ces gîtes de reproduction et de transit à l'intérieur du site en priorité.

Les financements sont prévus sur l'enveloppe FEADER.

Le coût total de cette animation est de 1650 €.

Programme prévisionnel et financement

- samedi : conférence, film, sortie nocturne pour voir et entendre les chauves souris. L'intervenante, Axelle Bono, de l'association ILANGA sera rémunérée 550 €.
- samedi : atelier création de nichoirs à chauves souris. Il faudra rechercher des bénévoles pour encadrer le montage de ces nichoirs
- samedi et dimanche : atelier de montage de micro enregistreurs « [active recorder](#) * » pour enregistrer les chauves souris, pour 5 personnes. Le prestataire, Frédéric Ethève, du bureau d'études ESPACE ENVIONNEMENT sera rémunéré 1260 € pour la préparation du matériel, les déplacements et hébergements, les 2 journées d'accompagnement.

Cet atelier est possible pour des jeunes à partir de 10 ans, accompagnés de leurs parents.

Une participation financière facturée par le prestataire sera nécessaire pour l'achat des pièces détachées électroniques de son enregistreur (environ 100 € HT). Une présentation des enregistreurs est en annexe 11.

* Active Recorder est un enregistreur actif permettant d'écouter en hétérodyne et d'enregistrer des fichiers wav jusqu'à 500kHz de fréquence d'échantillonnage (384kHz en standard). La fonction hétérodyne fonctionne en manuel (comme un hétérodyne classique) ou en automatique (réglage automatique en fonction de la FME détectée et ajustement manuel +/- 10kHz). Une fonction d'écoute en différé permet d'écouter les fichiers enregistrés en expansion de temps X10 ou en hétérodyne manuel. Il propose aussi les mêmes fonctionnalités que Passive Recorder (enregistrements en automatique, test micro, protocoles vigie chiro).



Active recorder-<https://framagit.org/PiBatRecorderPojects/TeensyRecorders/-/tree/master/ActiveRecorder>

Actions réalisées et futures de l'animatrice

- montage des cahiers des charges à destination des intervenants, prestataires,
- concertation pour l'élaboration des programmes, organisation de la logistique,
- réalisation de la communication : travail avec un graphiste et imprimeur,
- diffusion de l'information auprès des médias locaux, sites internet des communes, offices de tourisme, du réseau local par mailing liste, établissements scolaires,
- recherche de bénévoles et d'une association pouvant accueillir l'atelier montage des enregistreurs,
- recherche de partenariats communaux et locaux,
- bilan de l'action.

12 jours ont été consacrés à cette mission de sensibilisation, communication.

Le détail part item est 1,3 jours sur la création des outils de communication (site internet et feuille d'information), 3 jours sur les animations à destination des scolaires et 7,71 jours sur la sensibilisation grand public.

6. Gouvernance du site, actualisation du DOCOB et vie du réseau

Cette mission comprend l'organisation du COPIL, la réalisation et la rédaction des documents préparatoires aux réunions et leur diffusion, la rédaction du bilan d'activité et de la réunion de cadrage préalable à l'animation (RCPA) et la vie du réseau Natura 2000.

6.1. COPIL, bilan d'activité, vie du réseau

Le COPIL de présentation du bilan d'activité de la 3eme année d'animation de la convention 2019-2022 s'est déroulé le 24/02/2023.

La préparation du COPIL, la tenue du COPIL, la diffusion du compte rendu et des documents associés ont impacté cette deuxième année de la convention en cours.

Actions de l'animatrice à venir

La prochaine convention 2025-2027 doit se préparer prochainement.

Des échanges avec le COPIL du 16/02/2024 en vue de définir les axes du programme d'actions de l'animation Natura 2000 alimenteront la prochaine RCPA et le montage du budget prévisionnel.

La vie du réseau rassemble la participation de l'animatrice à des réunions de COPIL d'autres sites Natura 2000, journée des animateurs, réunion des réseaux de veille sur la biodiversité.

L'animatrice a également participé à la restitution d'une étude sur l'état de conservation des milieux agro-pastoraux du site Natura 2000 de l'Asse le 28 septembre 2022.

6.2. La Région Sud

Le 1er janvier 2023, l'État transmettait la gestion et l'animation de Natura 2000 à la Région Sud dans le cadre du transfert de compétences opérée par la Loi 3DS relative à la différenciation, la décentralisation, la déconcentration et portant diverses mesures de simplification de l'action publique locale.

Une réunion avec la Région a eu lieu le 18/11/2022. Cette réunion a permis de présenter le cadrage budgétaire, les ressources humaines mobilisées par la Région et l'organisation du service en charge de la coordination de Natura 2000.

Localement, dans les locaux de la Région, à Digne, 2 chargées de mission coordonnent le réseau Natura 2000 sur le 04 et le 05 et instruisent les demandes FEADER (animation et contrats Natura 2000).

La proximité des interlocutrices de la Région et les qualités d'animation et de coordination des chargées de mission est largement appréciée par l'animatrice du site Natura 2000.

Le temps de travail imparti sur cette action pour la gouvernance du site est important puisque 20 jours ont été nécessaires, particulièrement dédié à la rédaction et la diffusion du bilan d'activité 2021-2022, l'organisation et la tenue du COPIL.

7. Gestion financière, formation et divers

Cette mission comprend le suivi du budget et la transmission du suivi des dépenses à Valérie-Claude Sourribes, les demandes de devis et les achats, les auto-formations, les veilles, les points avec le Président du syndicat des Monges et autres actions diverses comme l'archivage, les dépannages informatiques et maintenance du PC.

7.1. Formation forestière

L'animatrice a bénéficié d'une formation forestière dispensée par Alcina et Avisilva, financée par la DREAL pour les chargés de mission Natura 2000, dans le cadre du marché d'assistance scientifique et technique sur la thématique forestière.

L'objectif est de permettre de faciliter le dialogue avec les acteurs du monde forestier et d'aborder la prise en compte de la biodiversité dans les aménagements forestiers.

Programme :

- la notion de peuplement forestier et de station (qu'est ce que c'est qu'une forêt ?)
- les dynamiques naturelles en forêt, séries végétales, cycle sylvigénétique (peut on parler de forêts primaire en Europe ?),
- une histoire des relations entre l'homme et la forêt, les modes de traitement sylvicole (comment on gère les forêts ?),
- de la parcelle à l'arbre, la gestion forestière à différentes échelles (comment imiter la nature en forêt)
- parcours dans la forêt de Camp Jusiou, découverte du taillis, du taillis sous futaie, de la futaie et de différentes intensités de sylviculture,
- visite de la placette AFI de Camp Jusiou, présentation de la sylviculture à couvert continu, AFI/Prosylva, des cloisonnements, des mesures d'intégration des enjeux environnementaux,
- selon opportunité, visite d'un chantier d'exploitation en régie, arbres entiers, en cours (chantier programmé pour l'automne).

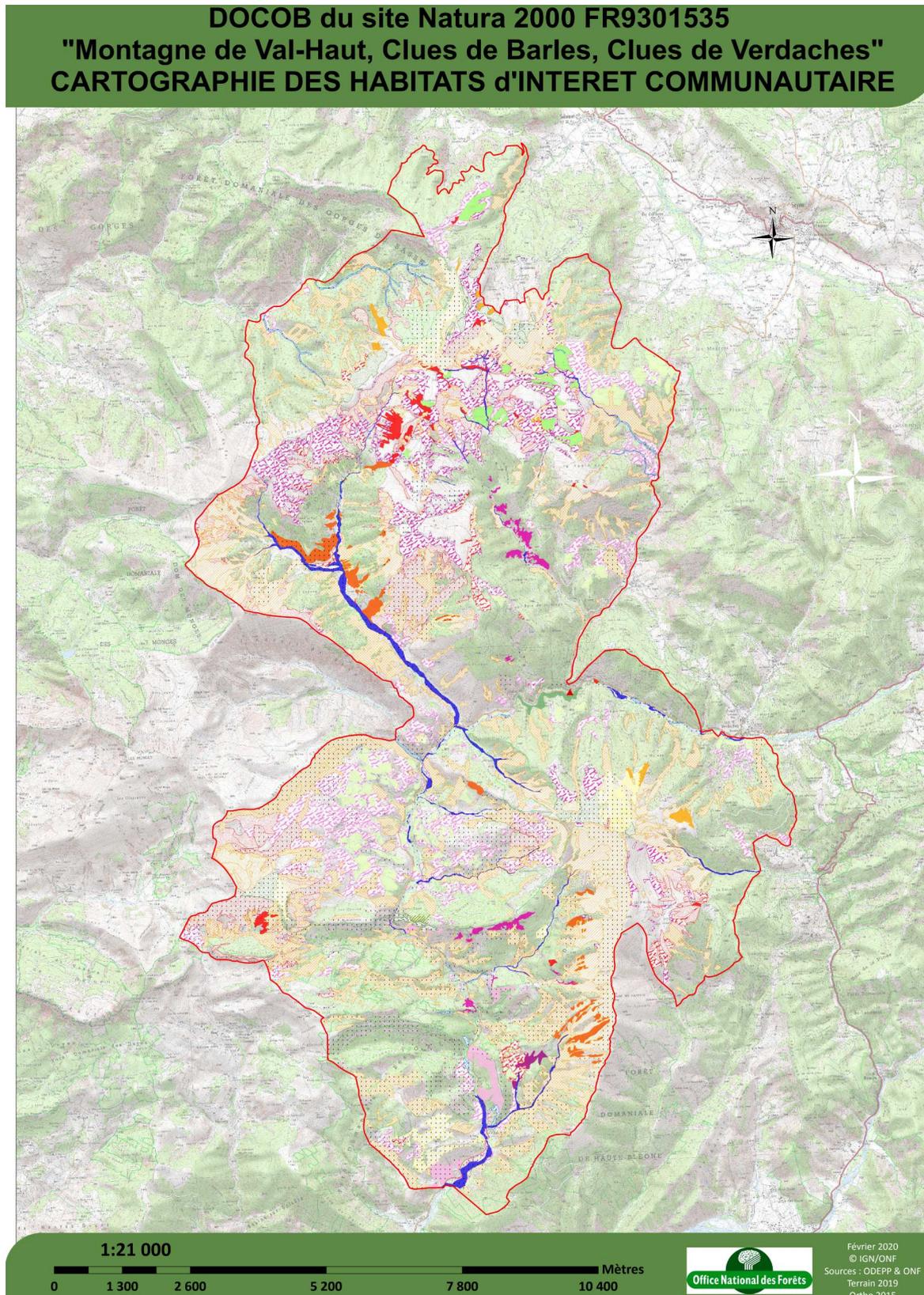
Le temps de travail imparti sur cette action de formation est de 1,5 jours.

8. annexes

8.1. Annexe 1 : Les habitats d'intérêt communautaire

CODE EUR27	Prio EUR	HABITAT
		Habitats d'eaux douces
		Eaux courantes
3240		Rivières alpines avec végétation ripicole ligneuse à <i>Salix elaeagnos</i>
		Landes et fourrés tempérés
4060		Landes alpines et boréales
4090		Landes oro-méditerranéennes endémiques à genêts épineux
		Fourrés sclérophylles (matorrals)
		Fourrés subméditerranéens et tempérés
5110		Formations stables xérothermophiles à <i>Buxus sempervirens</i> des pentes rocheuses (<i>Berberidion</i> p.p.)
5130		Formations à <i>Juniperus communis</i> sur landes ou pelouses calcaires
		Matorrals arborescents méditerranéens
5210		Matorrals arborescents à <i>Juniperus</i> spp.
		Formations herbeuses naturelles et semi-naturelles
		Pelouses naturelles
6110	*	Pelouses rupicoles calcaires ou basiphiles de l' <i>Alyssa-Sedion albi</i>
6170		Pelouses calcaires alpines et subalpines
		Formations herbeuses sèches semi-naturelles et faciès d'embuissonnement
6210	*	Pelouses sèches semi-naturelles et faciès d'embuissonnement sur calcaires (<i>Festuco-Brometalia</i>) (* sites d'orchidées remarquables)
6230	*	Formations herbeuses à <i>Nardus</i> , riches en espèces, sur substrats siliceux des zones montagnardes (et des zones submontagnardes de l'Europe continentale)
		Pelouses mésophiles
6510		Pelouses maigres de fauche de basse altitude (<i>Alopecurus pratensis</i> , <i>Sanguisorba officinalis</i>)
6520		Prairies de fauche de montagne
		Tourbières hautes, tourbières basses et bas-marais
		Bas-marais calcaires
7230		Tourbières basses alcalines
		Habitats rocheux et grottes
		Éboulis rocheux
8120		Éboulis calcaires et de schistes calcaires des étages montagnard à alpin (<i>Thlaspietea rotundifolii</i>)
8130		Éboulis ouest-méditerranéens et thermophiles
		Pentes rocheuses avec végétation chasmophytique
8210		Pentes rocheuses calcaires avec végétation chasmophytique
8220		Pentes rocheuses siliceuses avec végétation chasmophytique
		Forêts
		Forêts de l'Europe tempérée
9150		Hêtraies calcicoles médio-européennes du <i>Cephalanthero-Fagion</i>
9180	*	Forêts de pentes, éboulis ou ravins du <i>Tilio-Acerion</i>
		Forêts riveraines
92A0		Forêts-galeries à <i>Salix alba</i> et <i>Populus alba</i>
91E0		Forêt alluviales à <i>Alnus glutinosa</i> et <i>Fraxinus excelsior</i>
		Forêts de conifères des montagnes tempérées
9430	*	Forêts montagnardes et subalpines à <i>Pinus uncinata</i> (* si sur substrat gypseux ou calcaire)

8.2. Annexe 2 : carte de localisation des habitats d'intérêt communautaire et prioritaire



8.3. Annexe 3 : légende de la carte des habitats d'intérêt communautaire et prioritaire

FR931535 Cartographie des habitats d'intérêt communautaire LEGENDE

Légende

-  FR9301535_HABITATS_PONCTUEL 8220 Pentes rocheuses siliceuses avec végétation chasmophytique
-  FR9301535_HABITATS_LINEAIRE 3140 Eaux oligo-mésotrophes calcaires avec végétation benthique à Chara ssp

COMPLEXE

-  OUI

BOIS ET FORETS

-  9150/ 41.16/ Hêtraies calcicoles médio-européennes du Céphalanthero-Fagion
-  9180/ 41.4/ Forêts de pentes, éboulis ou ravins du Tilio-Acerion & Falaises calcaires montagnardes a subalpines riches en mousses et en fougères, des Alpes et du Jura
-  91E0/ 44.2/ *Aulnaies blanches
-  92A0/ 44.141/ Peupleraies noires à Baldingère
-  92A0/ 44.612/ Peupleraies noires sèches méridionales
-  9430/ 42.422/ Forêts montagnardes et subalpines à Pinus uncinata (* si sur substrat gypseux ou calcaire)
-  9560/ 34.71/ *Forêts endémiques de Juniperus ssp.

1

EAU ET ZONES HUMIDES

-  3220/ 24.221/ Rivières alpines avec végétation ripicole herbacée
-  3240/ 24.224/ Rivières alpines avec végétation ripicole ligneuse à Salix elaeagnos
-  7230/ 54.2/ Tourbieres basses alcalines&Caricaies à Carex paniculata&Prairies à Canche cespiteuse

LEGENDE

-  8120/ 61.22/ Eboulis calcaires subalpines à alpins à éléments moyens des Alpes
-  8120/ 61.231/ Eboulis calcaires montagnards a subalpines à éléments fins des Alpes et du Jura
-  8120/ 62.13/ Falaises calcaires supraméditerranéennes à subalpines du Sud-Est
-  8130/ 31.82/ Formations stables xero-thermophiles à Buxus sempervirens des pentes rocheuses (Berberidion p.p.)
-  8130/ 61.311/ Eboulis ouest-méditerranéens et thermophiles
-  8210/ 62.15/ Falaises calcaires supraméditerranéennes à montagnardes, des Alpes du Sud et du Massif central méridional
-  8210/ 62.151/ Falaises calcaires subalpines à alpines des Alpes
-  8210/ 62.152/ Falaises calcaires montagnardes à subalpines riches en mousses et en fougères, des Alpes et du Jura

LANDES, PELOUSES ET PRAIRIES

-  4060/ 31.42/ Landes subalpines acidiphiles hautes à Rhododendron ferrugineux
-  4060/ 31.431/ Landes subalpines secondaires d'adret des Alpes et des Pyrénées à Genevriér nain
-  4060/ 32.62/ Landes des montagnes méditerranéennes en exposition chaude à Genet cendre des Alpes méridionales
-  4090/ 31.7E/ Landes et pelouses épineuses méditerranéo-montagnardes des Alpes méridionales
-  5110/ 31.8123/ Formations stables xero-thermophiles à Buxus sempervirens des pentes rocheuses (Berberidion p.p.)
-  5110/ 31.82/ Formations stables xero-thermophiles à Buxus sempervirens des pentes rocheuses (Berberidion p.p.)
-  5130/ 31.88/ Formations à Juniperus communis sur landes ou pelouses calcaires
-  5210/ 32.136/ Matorral arborescent à Juniperus thurifera/Fourres médio-européennes sur sols fertiles
-  6170/ 36.122/ Pelouses à Elyna myosuroidis des arêtes venteuses
-  6170/ 36.122/ Pelouses de combes à neige calcicoles
-  6170/ 36.311/ Pelouses calcicoles orophiles meso-xerophiles des Alpes sur sols peu évolués
-  6170/ 36.4111/ Pelouses calcicoles orophiles meso-hygrophiles des Alpes
-  6170/ 36.4141/ Pelouses calcicoles orophiles meso-hygrophiles des Alpes
-  6170/ 36.431/ Pelouses calcicoles orophiles meso-xerophiles des Alpes sur sols peu évolués
-  6170/ 36.432/ Pelouses calcicoles montagnardes sèches et thermophiles des Alpes méridionales sur sols rocailloux instables
-  6210/ 31.81/ Fourres médio-européennes sur sol fertile & Pelouses sèches semi-naturelles et faciès d'emboisement sur calcaires (Festuco-Brometalia)
-  6210/ 34.323 Pelouses sèches semi-naturelles et faces d'emboisement sur calcaires (Festuco-Brometalia)
-  6210/ 34.3265/ Pelouses sèches semi-naturelles et faciès d'emboisement sur calcaires (Festuco-Brometalia)
-  6230/ 36.311/ * Formations herbueses à Nardus, riches en espèces, sur substrats siliceux des zones montagnardes (et des zones submontagnardes de l'Europe continentale)
-  6510/ 38.2/ Prairies maigres de fauche de basse altitude (Alopecurus pratensis, Sanguisorba officinalis)
-  6520/ 38.3/ Prairies de fauche de montagne

* habitat prioritaire



8.4. Annexe 4 : Les espèces d'intérêt communautaire, inscrites à l'Annexe II de la Directive Habitats

Code - nom scientifique	Nom vernaculaire	statut
Mammifères		
1303 - <i>Rhinolophus hipposideros</i>	Petit rhinolophe	Reproduction concentration
1304 - <i>Rhinolophus ferrumequinum</i> *	Grand Rhinolophe *	Reproduction et concentration
1307 - <i>Myotis blythii</i>	Petit Murin	concentration
Myotis myotis**	Grand Murin	Non inscrit au FSD
1308 - <i>Barbastella barbastellus</i> *	Barbastelle d'Europe*	concentration
1310 - <i>Miniopterus schreibersii</i>	Minioptère de Schreiber	concentration
1352 - <i>Canis lupus</i>	Loup	résidente
Reptiles		
1298 - <i>Vipera ursinii</i>	Vipère d'Orsini	Non retrouvée
Poissons		
1163 - <i>Cottus gobio</i>	Chabot	résidente
6147 - <i>Telestes souffia</i>	Blageon	résidente
Invertébrés		
1065 - <i>Euphydryas aurinia</i>	Damier de la Succise	résidente
1083 - <i>Lucanus cervus</i>	Lucane cerf volant	résidente
1084 - <i>Osmoderma eremita</i>	Pique-prune	résidente
1087 - <i>Rosalia alpina</i>	Rosalie alpine	résidente
1088 - <i>Cerambyx cerdo</i>	Grand capricorne	résidente
6170 - <i>Actias isabellae</i>	Isabelle de France	résidente
6199 - <i>Euplagia quadripunctaria</i>	Ecaille chinée	résidente
Plantes		
1474 - <i>Aquilegia bertolonii</i>	Ancolie de Bertoloni	résidente
1902 - <i>Cypripedium calceolus</i>	Sabot de vénus	résidente

* espèce nouvelle découverte lors de l'étude 2014, ASELIA écologie, non inscrite au FSD initial

** espèce non encore inscrite au FSD

18 espèces annexe 2, 17 espèces animales, 1 espèce végétale

8.5. Annexe 5 : espèces d'intérêt communautaire, inscrites à l'Annexe 4 de la Directive habitats et autres espèces importantes

Invertébrés

<i>Maculinea arion</i>	Azurée du serpolet	Annexe 4
<i>Papilio alexanor</i>	Alexanor	Annexe 4
<i>Parnassius apollo</i>	Apollon	Annexe 4
<i>Parnassius mnemosyne</i>	Semi apollon	Annexe 4
<i>Proserpinus proserpina</i>	Sphinx de l'épilobe	Annexe 4
<i>Saga pedo</i>	Magicienne dentelée	Annexe 4
<i>Zerynthia polyxena</i>	Diane	Annexe 4
<i>Carabus solieri Dejean</i>	Carabe de solier	Espèce protégée

Mammifères

<i>Eliomys quercinus</i>	Lérot	
<i>Eptesicus serotinus</i>	Sérotine commune	Annexe 4
<i>Hypsugo savii</i>	Vesper de Savi	Annexe 4
<i>Muscardinus avellanarius</i>	Muscardin	Annexe 4
<i>Myotis daubentoni</i>	Murin de Daubenton	Annexe 4
<i>Myotis mystacinus</i>	Murin à moustaches	Annexe 4
<i>Myotis nattereri</i>	Murin de natterer	Annexe 4
<i>Pipistrellus pygmaeus</i>	Pipistrelle pygmée	Annexe 4
<i>Pipistrellus nathusii</i>	Pipistrelle de nathusus	Annexe 4
<i>Myotis alcathoe</i>	Murin d'alcahoë	Annexe 4
<i>Pleotus macbullaris</i>	Oreillard montagnard	Annexe 4
<i>Nyctalus leisleri</i>	Noctule de Lesler	Annexe 4
<i>Pipistrellus kuhlii</i>	Pipistrelle de Kuhl	Annexe 4
<i>Pipistrellus pipistrellus</i>	Pipistrelle commune	Annexe 4
<i>Plecotus austriacus</i>	Oreillard gris	Annexe 4
<i>Plecotus auritus</i>	Oreillard roux	Annexe 4, non inscrit au FSD
<i>Tadarida teniotis</i>	Molosse de Cestoni	Annexe 4
<i>Myotis brandtii</i>	Murin de Brandt	Annexe 4

Reptiles et amphibiens

<i>Lacerta bilineata</i>	Lézard vert	Annexe 4
<i>Podarcis muralis</i>	Lézard de murailles	Annexe 4
<i>Timus lépidus (reptile)</i>	Lézard ocellé	Protection nationale, non inscrit au FSD
<i>Alytes obstetricans (amphibien)</i>	Crapaud accoucheur	Annexe 4, non inscrit au FSD
<i>Rana temporaria</i>	Grenouille rousse	Liste rouge
<i>Pumilla alpicola (mollusque)</i>	Maillet des alpes	protégé

Plantes

<i>Asperula rupicola</i>	<i>Lathyrus nissolia</i>
<i>Astragalus depressus subsp. depressus</i>	<i>Lilium bulbiferum var. croceum</i>
<i>Avenula versicolor subsp. praetutiana</i>	<i>Orchis tridentata</i>
<i>Bromus pannonicus subsp. monocladus</i>	<i>Orlaya intermedia</i>
<i>Campanula alpestris</i>	<i>Saxifraga callosa subsp. callosa</i>

<i>Carex alba</i>		<i>Seseli annuum subsp. carvifolium</i>
<i>Cirsium morisianum</i>		<i>Teucrium lucidum</i>
<i>Dianthus deltoides</i>	Œillet delta	
<i>Epipogonum aphyllum</i>	Epipogon sans feuille	Liste rouge
<i>Ibéris nana</i>	Cobeille d'argent de candolle	Liste rouge
<i>Crepis pygmaea</i>		
<i>Cruciata pedemontana</i>		
<i>Epipactis leptochila</i>		
<i>Euphorbia hyberna subsp. canutii</i>		
<i>Euphorbia taurinensis</i>		
<i>Juniperus thurifera</i>		
<i>Ibéris nana</i>		Protection national non inscrite au FSD
<i>Lathyrus nissolia</i>		
<i>Orchis tridentata</i>		
<i>Orlaya intermedia</i>		
<i>Teucrium lucidum</i>		
<i>Euphorbia hyberna subsp. Canutii</i>		
<i>Saxifraga callosa subsp. callosa</i>		
<i>Seseli annuum subsp. Carvifolium</i>		
<i>Lilium bulbiferum var. croceum</i>		

8.6. Annexe 6 : arrêté préfectoral de validation du DOCOB



Pôle Environnement et Risques
Affaire suivie par : Sébastien RAMSAY
Tél : 04 92 30 95 84
Mail : sebastien.ramsay@alpes-de-haute-provence.gouv.fr

DIRECTION DÉPARTEMENTALE
DES TERRITOIRES
SERVICE ENVIRONNEMENT ET RISQUES

Digne-les-Bains, le 29 MARS 2022

ARRÊTÉ PRÉFECTORAL N°2022-088-002
portant modification de la note de service préfectorale du 15 novembre 2004
approuvant le document d'objectif du site Natura 2000 FR9301535 -
Montagne De Val Haut - Clues De Barles - Clues De Verdaches

LA PRÉFÈTE DES ALPES-DE-HAUTE-PROVENCE

Vu la directive européenne n° 92/43/CEE du Conseil du 21 mai 1992 concernant la conservation des habitats naturels ainsi que de la faune et de la flore sauvage ;

Vu le Code de l'Environnement, et notamment ses articles L414-2 et R414-8 à 414-11 ;

Vu la loi n°2001-1 du 3 janvier 2001 portant habilitation du Gouvernement à transposer par ordonnances des directives communautaires et à mettre en œuvre certaines dispositions du droit communautaire dans le domaine de l'environnement ;

Vu l'arrêté ministériel du 6 novembre 2001 relatif à la liste des types d'habitats naturels et des espèces de faune et de flore sauvages qui peuvent justifier la désignation des zones spéciales de conservation au titre du réseau écologique Natura 2000 ;

Vu l'arrêté ministériel du 2 juin 2010 désignant le site Natura 2000 « Montagne De Val Haut - Clues De Barles - Clues De Verdaches » comme zone spéciale de conservation (ZSC) ;

Vu l'arrêté préfectoral du 24 octobre 2006 fixant la composition du Comité de Pilotage NATURA 2000 pour le site « Montagne De Val Haut - Clues De Barles - Clues De Verdaches ».

Vu la note de service préfectorale du 15 novembre 2004 approuvant le document d'objectif (DOCOB) du site FR9301535 « Montagne De Val Haut - Clues De Barles - Clues De Verdaches ».

Considérant l'avis du comité de pilotage du site « Montagne De Val Haut - Clues De Barles - Clues De Verdaches » du 11 février 2022, favorable à l'intégration des nouveaux objectifs de conservation (OC 10 à OC 13) dans le DOCOB.

Considérant l'avis favorable de M Gi les Cheylan, rapporteur scientifique pour le CSRPN, en date du 31 janvier 2022

Considérant l'avis favorable de M Daniel Vallauri, rapporteur scientifique pour le CSRPN, en date du 8 février 2022

Sur proposition de la Direction Départementale des Territoires des Alpes de Haute-Provence ;

Direction Départementale des Territoires
Avenue Dehomazy - CS 1021 - 04002 DIGNE LES BAINS CEDEX
Tél : 04 92 30 25 00 - mail : ddt@alpes.de-haute-provence.gouv.fr
Ce document est public. Je tiens à remercier les services pour leur accueil et leur aide.
<http://www.alpes.de-haute-provence.gouv.fr> - Twitter @alpes04 - Facebook @Préfect des Alpes de Haute-Provence
2339079_Site du site Natura 2000 FR9301535 Montagne De Val Haut - Clues De Barles - Clues De Verdaches

1/2

ARRÊTE :

Article 1 :

Le Document d'Objectifs (DOCOB) de la ZSC « Montagne De Val Haut - Clues De Barles - Clues De Verdaches », approuvé par la note de service préfectorale du 15 novembre 2004, est modifié comme suit :

Dans le tome 2 , Partie III STRATEGIES ET PROPOSITIONS D'ACTION sont ajoutées les Objectifs de Conservation suivants :

OC 10 : préserver et accroître les surfaces de vieux bois

OC 11 : promouvoir des pratiques sylvicoles favorables à la biodiversité

OC 12 : maintenir l'intégrité et la fonctionnalité des habitats des chauves-souris anthropophiles

OC 13 : Préserver et consolider les corridors écologiques entre les colonies des chauves-souris anthropophiles

Le détail des Objectifs de Conservation et des mesures qui les composent est fourni en annexe de cet arrêté.

Article 2 :

Le présent arrêté est transmis aux mairies des communes dont le territoire est en tout ou partie inclus dans la ZSC « Montagne De Val Haut - Clues De Barles - Clues De Verdaches » ;

Article 3 :

Cet arrêté peut être contesté dans les deux mois qui suivent sa publication au recueil des actes administratifs :

- par recours gracieux auprès de la Préfète des Alpes de Haute Provence,
- par recours hiérarchique adressé au Ministre de la Transition Écologique (l'absence de réponse dans un délai de deux mois fait naître une décision implicite de rejet qui peut être elle-même déférée auprès du Tribunal Administratif dans les deux mois),
- par recours contentieux devant le Tribunal Administratif de MARSEILLE 22-24, rue Breteuil 13281 MARSEILLE CEDEX 06.

La juridiction administrative peut être saisie par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr

Article 4 :

Le Secrétaire Général de la Préfecture, la Directrice Départementale des Territoires des Alpes de Haute-Provence, la Directrice Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement de la région Provence-Alpes-Côte-d'Azur sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au Recueil des Actes Administratifs et affiché dans toutes les communes par les soins des maires.

Pour la Préfète et par délégation,
le Secrétaire Général



Paul-François SCHIRA

8.7. Annexe 7 : Tableau de hiérarchisation des enjeux de conservation du site FR9301535 Montagne de Val - Haut - Clues de Barles - Clues de Verdaches

Code Espèce	Nom Latin	Nom Commun	Note régionale **	Effectif régional de référence*	Effectif sur le site	Représentativité du site	Commentaires	Note globale	Enjeux
1308	<i>Barbastella barbastellus</i>	Barbastelle d'Europe	5	66	>50	25-50%	Espèce extrêmement présente en acoustique sur le site. Pas de reproduction avérée.	10	Très fort
1087	<i>Rosalia alpina</i>	Rosalie des Alpes	3	38 communes	2 communes	5-10%	2 stations connues dans le site (+1)	7	Fort
1084	<i>Osmoderma eremita</i>	Pique-prune	4	38 communes	1 commune	2-5%	1 station connue, dans le site (+1)	7	Fort
1303	<i>Rhinolophus hipposideros</i>	Petit Rhinolophe	4	4553	>120	2-5%	Espèce bien présente sur le site en reproduction et chasse. (+1)	7	Fort
1304	<i>Rhinolophus ferrumequinum</i>	Grand Rhinolophe	5	3344	<10	0-2%	Espèce découverte sur le site. Effectifs très faible, mais reproduction (+1)	7	Fort
1310	<i>Miniopterus schreibersii</i>	Minioptère de Schreibers	5	10068	Inconnu	0-2%	quelques individus en transit/chasse	6	Modéré
1307	<i>Myotis blythii</i>	Petit Murin	5	7167	Inconnu	0-2%	quelques individus en transit/chasse/gîte	6	Modéré
1083	<i>Lucanus cervus</i>	Lucane cerf-volant	1	242 communes	3 communes	0-2%	3 stations dans le site (+1)	3	Faible
1088	<i>Cerambyx cerdo</i>	Grand Capricorne	1	74 communes	1 commune	0-2%		2	Faible

Tableau XX-A - Hiérarchisation des enjeux de conservation des espèces de l'Annexe 2 présentes dans le SIC

*Les effectifs régionaux de référence sont basés sur la synthèse actualisée des populations en France des Chiroptères de l'annexe II – Bilan 2014 (Vincent Coord. 2014). ** La note régionale est fixée d'après la méthodologie de hiérarchisation des enjeux écologiques Natura 2000 en PACA.

8.8. Annexe 8 : objectifs de conservation et sous objectifs et mesures du DOCOB actualisé

CODE	OBJECTIF DE CONSERVATION	PRIORITE	Sous objectifs ou mesures
	OBJECTIF N°1 : PRESERVATION DES ESPACES OUVERTS		<ul style="list-style-type: none">• Mesure 1-1 : Entretien des prairies par la fauche• Mesure 1-2 : Gestion pastorale conservatoire• Mesure 1-3 : Réouverture de milieux embroussaillés au bénéfice des pelouses d'intérêt communautaire
	OBJECTIF N°2 : PRESERVATION DES HÊTRAIES SÈCHES		<ul style="list-style-type: none">• Mesure 2-1 : Incitation à la réalisation de plans simples de gestion en forêt privée• Mesure 2-2 : Maîtrise d'un écobuage respectueux des hêtraies et des Génévriers thurifères• Mesure 2-3 : Incitation à l'adaptation des aménagements forestiers en forêts publiques
	OBJECTIF N°3 : PRÉSERVATION DES PINERAIES À CROCHETS		<ul style="list-style-type: none">• Mesure 3-1 : Dépressage de la régénération naturelle en faveur du Pin à crochets• Mesure 3-2 : Préservation des Pins à crochets lors des interventions d'ouverture des milieux
	OBJECTIF N°4 : PRESERVATION DES FORÊTS DE PENTE ET DE RAVINS		<ul style="list-style-type: none">• Mesure 4-1 : Veille et information des propriétaires et des aménageurs potentiels sur le caractère exceptionnel de l'habitat
	OBJECTIF N°5 : PRESERVATION DES PEUPELEMENTS DE GENÉVRIERS THURIFÈRES		<ul style="list-style-type: none">• Mesure 5-1 : Dégagement des Génévriers thurifères• Mesure 5-2 : Prévention des risques d'incendie des Génévriers thurifères• Mesure 5-3 : Maîtrise d'un écobuage respectueux des Génévriers thurifères
	OBJECTIF N°6 : PRESERVATION DES TOURBIÈRES A CAREX DE DAVALL		<ul style="list-style-type: none">• Mesure 6-1 : Suivi de l'état de conservation des tourbières à Laiche de Davall

OBJECTIF N°7 : PRESERVATION DES LANDES ET FRUTICEES

OBJECTIF N°8 : PRESERVATION DES RIPISYLVES ET DES FOURRÉS ET BOIS DES BANCS DE GRAVIERS

OBJECTIF N°9 : AMÉLIORATION DES CONNAISSANCES

- **Mesure 7-1** : Préservation des landes à Airelle et Myrtille et de leur variante à Rhododendron par un plan global de gestion pastorale
- **Mesure 7-2** : Limitation de l'extension des landes à Airelle et Myrtille dans un objectif de préservation des pelouses d'intérêt communautaire.
- **Mesure 7-3** : Préservation des landes à Genévrier nain
- **Mesure 7-4** : Préservation des landes à Genévrier commun
- **Mesure 8-1** : Information des propriétaires et des aménageurs potentiels sur le caractère exceptionnel de ces habitats
- **Mesure 9-1** : Suivi de l'état de conservation des pelouses à Flouve et Canche
- **Mesure 9-2** : Suivi de la régénération des hêtraies sèches
- **Mesure 9-3** : Suivi de la régénération des Genévriers thurifères
- **Mesure 9-4** : Suivi de la dynamique des prairies de fauche
- **Mesure 9-5** : Suivi de la dynamique végétale après débroussaillage et brûlage
- **Mesure 9-6** : Etude de la variabilité génétique du Pin à crochet
- **Mesure 9-7** : Suivi de la population de Tétras-lyre
- **Mesure 9-8** : Suivi de la population de Loup

OC 10

PRÉSERVER ET ACCROÎTRE LES SURFACES DE VIEUX BOIS

1

OC 10-1-1 : conserver les vieux arbres riches en cavités

1

OC 10-1-2 : rechercher et cartographier d'autres secteurs de vieux arbres et poursuivre les inventaires en particulier de la Barbastelle et du Pique prune

1

OC 10-1-3: développer des peuplements forestiers plus âgés

OC 11	PROMOUVOIR DES PRATIQUES SYLVICOLES FAVORABLES À LA BARBASTELLE ET À LA BIODIVERSITÉ		davantage source de biodiversité
		1	OC 11-1-1 : favoriser la prise en compte dans la gestion forestière d'habitats et d'espèces faunistiques d'intérêt communautaire et patrimonial et, le cas échéant permettre la restauration d'habitats -d'habitats d'espèces favorables
		2	OC 11-1-2 : améliorer la connaissance des enjeux liés à la biodiversité en priorité dans les forêts faisant l'objet d'un document de gestion.
OC 12	MAINTENIR L'INTÉGRITÉ ET LA FONCTIONNALITÉ DES HABITATS DES CHAUVES SOURIS ANTHROPOPHILES	1	OC 11-1-3 : application des préconisations du schéma régional de gestion sylvicole, des directives et schéma régionaux d'aménagement et engagement complémentaires
		1	OC 12-1 : Assurer la pérennité et l'accessibilité des sites utilisés par les chauves-souris au cours de leur cycle vital.
		1	OC 12-2 : Réaliser une animation et une sensibilisation auprès des propriétaires et usagers de bâtiments abritant des gîtes à Petit Rhinolophe, Grand Rhinolophe en vue de favoriser le maintien des colonies et/ou restaurer les gîtes dégradés.
		1	OC 12-3 : Effectuer un suivi pluriannuel des gîtes, mettre à jour le statut de tous les gîtes connus et rechercher de nouveaux gîtes dans les bâtiments
		1	OC 12-4 : améliorer les connaissances sur le Petit et Grand Murin : effectifs et domaine vital
	2	OC 12-5 : Créer de nouveaux gîtes d'accueil notamment dans	

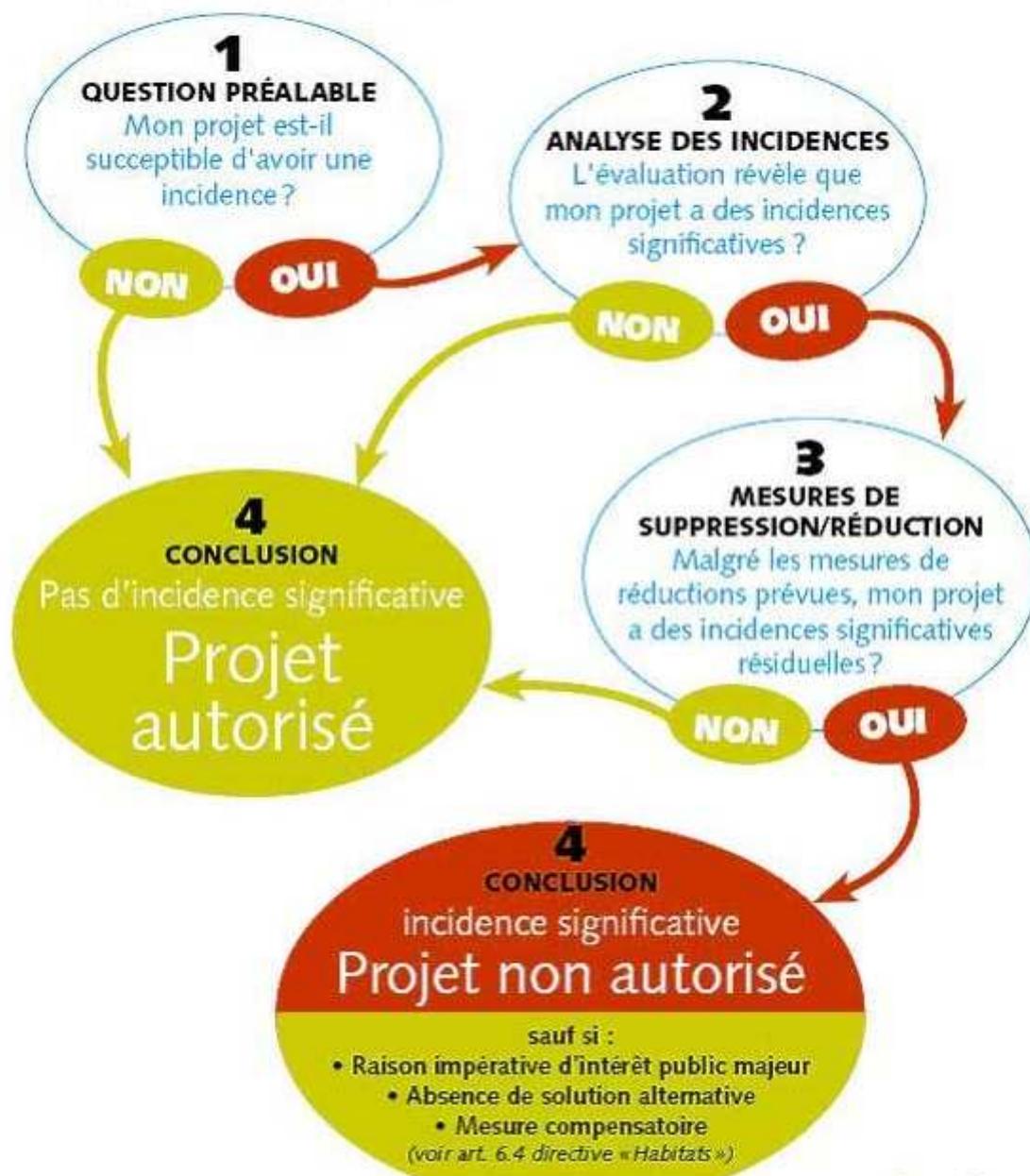
OC 13

**PRÉSERVER ET CONSOLIDER LES CORRIDORS
ÉCOLOGIQUES ENTRE LES COLONIES DE CHAUVES
SOURIS ANTHROPOPHILES**

	les espaces favorables des bâtiments publics
2	OC 12-6 : Sensibiliser les propriétaires, communes et professionnels du bâtiment sur la prise en compte des chauves-souris dans l'entretien et la restauration des bâtiments et la qualité de l'environnement.
2	OC 12-7 : effectuer un suivi des gîtes artificiels non habités par l'homme : mines, galeries, ponts
1	OC 13-1 : Identifier et cartographier les principaux corridors de déplacements autour des gîtes de reproduction
2	OC 13-2 : Sensibiliser et encourager au maintien, voire à la replantation d'arbres isolés et de haies
2	OC 13-3 : réaliser une animation et une sensibilisation auprès des communes concernées par des gîtes de reproduction

8.9. Annexe 9 démarche d'évaluation des incidences et synthèse des projets soumis à EIN 2000

« Petit » ou « gros » projet, mon dossier doit toujours comporter les chapitres 1 et 4. Les chapitres 2 et 3 ne sont développés que si nécessaire, en application du principe de proportionnalité.



Synthèse des activités soumises à évaluation des incidences Natura 2000 dans les Alpes de Haute-Provence

Domaine	Liste nationale R414-19 du CE	Liste locale 1 AP du 04/03/2014	Liste locale 2 AP du 04/03/2014
Aménagement	<ul style="list-style-type: none"> • Etudes d'impact • Autorisation parc national et sites classés • Dépendances domaine publique 	<ul style="list-style-type: none"> • Affouillements et exhaussements du sol : <ul style="list-style-type: none"> > 2m et > 2ha > 1000m² et < 2ha • Aménagement ou modification d'une grotte ou d'une cavité souterraine recevant du public • Aménagement d'un terrain pour la pratique des sports ou loisirs motorisés au delà de 2 ha • Aménagement d'un parc d'attractions ou d'une aire de jeux et de sports d'une superficie > 2 ha 	<ul style="list-style-type: none"> • Travaux de réparation de ponts/viaducs/tunnels ferroviaires • Travaux sur des parois rocheuses ou cavités souterraines • Aménagement d'un parc d'attractions ou d'une aire de jeux et de sports d'une superficie < 2ha
Energie – réseaux		<ul style="list-style-type: none"> • Concessions d'énergie hydraulique • Installation d'ouvrages de production d'électricité solaire si la puissance est > 50 kW crête ou si la surface au sol est > 1 000 m² • Installation de relais de téléphone mobile et de satellite • Etablissement de réseaux câblés radios ou télévision 	<ul style="list-style-type: none"> • Installation d'éolienne dont la hauteur < 12m
Risques		<ul style="list-style-type: none"> • Plan de prévention des risques naturels prévisibles (si travaux) • Programme d'actions de prévention contre les inondations (si travaux) • Plan départemental ou interdépartemental de protection des forêts contre l'incendie (si travaux) 	
Forêt - Agriculture	<ul style="list-style-type: none"> • Docs départementaux de gestion • Docs gestion forêt • Coupes forestières • Aires géographiques de production • Traitements aériens 	<ul style="list-style-type: none"> • Coupes ou abattages en Espaces Boisés Classés (EBC) • Travaux pour la mise en valeur et à la protection des forêts de protection • Introduction d'espèces allochtones • Lutte chimique contre les nuisibles 	<ul style="list-style-type: none"> • Création de voie forestière • Création de voie de défense des forêts contre l'incendie • Création de pistes pastorales
Eaux et milieux aquatiques	<ul style="list-style-type: none"> • Déclaration & autorisation loi sur l'eau • Manifestations nautiques • Schéma culture marine 	<ul style="list-style-type: none"> • Schéma départemental de vocation piscicole • Plan de gestion des cours d'eau • Installation de baignade • Introduction d'espèces allochtones • Lutte chimique contre les nuisibles par le recours à des appâts empoisonnés 	<ul style="list-style-type: none"> • Assèchement, mise en eau, imperméabilisation, remblai de zones humides ou de marais (pour surface > 0,01ha)
Loisirs	<ul style="list-style-type: none"> • Manifestation sportive délivrant un titre national ou international ou >100.000€ • Homologation de circuits • Manifestation motorisés hors voies ouvertes à circulation • Rassemblements festif musical • Manifestation but lucratif • Manifestation aériennes importante 	<ul style="list-style-type: none"> • Manifestation sportive : <ul style="list-style-type: none"> > 1000 participants (concurrents + spectateurs + organisateurs) Motorisé sur voies ouvertes > 100 véhicules Non motorisé hors voies ouvertes > 500 participants Epreuve spéciale nocturne de rallye, en site à chiroptères • Manifestation aérienne publique • Atterrissage et décollage en montagne hors d'un aérodrome • Utilisation d'hélicoptère • Agrément des aires d'envol et atterrissage hors aérodrome 	<ul style="list-style-type: none"> • Création de chemin ou sentier pédestre, équestre ou cycliste
Urbanisme et planification	<ul style="list-style-type: none"> • Docs d'urbanisme • Cartes communales • Unités Touristiques Nouvelles (UTN) • Carrières • Déchetteries • Arrêts de mines • ISDI (déchets inertes) • ICPE 	<ul style="list-style-type: none"> • Création ou agrandissement d'un terrain de camping • Aire de stationnement • Permis de construire pour une superficie > 1 500 m² • Constructions ou installations visées au c) de l'art. L. 145-3-III du code de l'urbanisme pour toute superficie > 1 500 m² de SHOB • Création de lotissements • Travaux sur monuments historiques classés ou inscrits 	
Divers		<ul style="list-style-type: none"> • Schéma départemental de gestion cynégétique • Plan départemental des espaces, sites et itinéraires (PDES) • Plan départemental des itinéraires de randonnée motorisée (P.D.I.R.M.) • Projet d'intérêt général (PIG) • Déclaration d'utilité publique (DUP) • Déclaration d'Intérêt Général (DIG) • Illumination nocturne de sites naturels • Demande d'autorisation de fouille archéologique 	

Les items soulignés sont ceux soumis à évaluation même hors site Natura 2000

DDT du 04 27/04/2017

8.10. Annexe 10 : panneaux de sensibilisation au dérangement hivernal du Tétrás lyre

clot du Fanget

LE COL DU FANGET **purealpes** **UNESCO GÉOPARC HAUTE PROVENCE** **Le Tour du Lyre - Améthyste des Alpes**

PROTÉGEONS ENSEMBLE LE TÉTRAS-LYRE

PROTECT BLACK GROUSE

NATURA 2000 **VOUS ENTREZ DANS UNE ZONE OÙ LA NATURE EST SENSIBLE.**
Le col du Fanget est l'entrée d'une zone Natura 2000, merci de respecter la biodiversité remarquable qui s'y trouve, notamment le Tétrás-lyre.

LA NATURE EST UNE RICHESSE, AGISSONS ENSEMBLE !

LES BONNES PRATIQUES A ADOPTER

- Respectez les balisages et restez sur les itinéraires prévus à cet effet. *Respect markings.*
- N'essayez pas d'approcher les oiseaux. *Do not try to approach birds.*
- Si vous approchez d'une zone de tranquillité, respectez-la et ne la traversez pas ! *Respect protected areas, don't walk through them.*

DANS MON IGLOO, JE SUIS AU CHAUD ET EN SÉCURITÉ
Inside the snow burrow = protection

L'hiver je cherche de la neige froide pour y faire un igloo.

SI VOUS ME DÉRANGEZ, JE STRESSE ET JE M'ÉPUISE
Disturbance = stress and weakening

Quand je suis dérangé je quitte mon igloo en m'envolant et je prends la fuite

ZONE DE TRANQUILLITÉ TÉTRAS-LYRE
vous êtes ici

provence alpes **OGM** **MONTAGNE**






PROTÉGEONS ENSEMBLE LE TÉTRAS-LYRE

PROTECT BLACK GROUSE





LA NATURE
EST UNE
RICHESSE,
AGISSONS
ENSEMBLE !

LES BONNES PRATIQUES A ADOPTER

- Respectez les balisages et restez sur les itinéraires prévus à cet effet
- A ski, ne multipliez pas les traces, et veillez à laisser des espaces de neige vierge, à la montée comme à la descente
- N'essayez pas d'approcher les oiseaux
- Si vous approchez d'une zone de tranquillité, respectez-la et ne la traversez pas

GOOD PRACTICES WHEN GOING ON WALKING IN MOUNTAIN. Respect markings. Avoidance your tracks, let some spaces empty. Do not try to approach birds. Respect protected areas, don't walk through them.

UN IGLOO POUR L'HIVER

En hiver le Tétrás-lyre cherche des zones de neige froide et poudreuse pour s'y faire un igloo. Il est ainsi protégé des prédateurs et du froid. Il ne sort que quelques fois par jour pour se nourrir (aiguilles de pin, bourgeons), économisant au maximum son énergie pendant toute la période hivernale.

A SNOW BUNNIE TO BE PROTECTED DURING WINTER. During winter, the Black grouse looks for powder snow to create a snow burrow, where it can be protected from cold and predators. It only leaves the burrow to find some food (needles, buds) once or twice a day.

LE DERANGEMENT HIVERNAL

Lorsqu'il est dérangé, le Tétrás-lyre quitte son igloo et prend la fuite en s'envolant. En plus de la perte d'énergie due au vol, le stress contribue à l'épuisement de l'oiseau. Il lui faudra alors trouver un nouvel endroit pour faire son igloo ou passer la nuit à l'air libre, ou dans un arbre. Un animal trop souvent dérangé verra ses chances de reproduction et de survie diminuer.

WINTER DISTURBANCE. When it is disturbed, the Black grouse flies away from its snow burrow. When it escapes, the Black grouse weakens because of the stress and the energy it loses flying. Thus it tries to find an other place to create a new burrow. Besides, the more disturbed it is, the higher the risk of reproductive failure is.



DES PROTECTIONS POUR LE TETRAS-LYRE

Afin de limiter le dérangement, des zones de tranquillité peuvent être mises en place dans les domaines skiables ou hors domaines skiables. Dans les Monges, c'est le cas notamment sur le domaine skiable de Chabanon, où une zone a été protégée pour l'oiseau. Des dispositifs de visualisation existent également pour limiter les risques de collisions avec les câbles. Cependant, toutes les zones sensibles pour le Tétrás-lyre ne sont pas protégées.

PROTECTION FOR BLACK GROUSE. In order to limit disturbance in areas where the Black grouse lives, protected areas can be created. In Monges, one of them has been installed in Chabanon ski area.








SCAN ME

DÉCOUVREZ LES PROTECTIONS ET LES PRATIQUES FAVORISABLES AU TÉTRAS-LYRE



8.11. Annexe 11 : extrait de l'élaboration du PGSZH bassin versant de la Bléone, partie 2, novembre 2023, GEREKO

3.4 SYNTHÈSE DE LA STRATÉGIE

Le tableau suivant synthétise l'ensemble des éléments des 3 approches (transversale, typologique et spécifique) pour donner une vision d'ensemble de la stratégie.

Axe stratégique	Action
Axe 1 : Préserver les zones humides à travers les documents d'urbanisme	1.1. Veille de la bonne intégration des ZH dans le SCoT
	1.2. Accompagnement des communes pour l'intégration des ZH dans les PLU
Axe 2 : Sensibiliser les acteurs et les usagers	2.1. Interventions pédagogiques dans les écoles
	2.2. Intervention dans des événements grand public
	2.3. Flyer ZH
	2.4. Sensibilisation des acteurs agricoles → Action réalisée en partie dans le cadre de l'approche spécifique
	2.4.1. Plaines alluviales : Sensibilisation aux pratiques impactantes
	2.4.2. Bas-fonds : Sensibilisation aux impacts des captages
	2.5. Rencontres collectives de terrain 2.5.1. Plaines alluviales : Sensibilisation des opérateurs de gestion des fossés
	2.6. Rencontres individuelles ciblées → Action réalisée en partie dans le cadre de l'approche spécifique
	2.6.1. Bordures de cours d'eau : Sensibilisation des propriétaires et gestionnaires aux rôles de la ripisylve
	2.7. Rencontres entreprises
2.8. Formation des agents communaux	
2.9. Accompagnement bulletin communaux	
2.10. Réalisation de panneaux pédagogiques → Action réalisée en partie dans le cadre de l'approche spécifique	
2.10.1. Bordures de cours d'eau et Bas-fonds : Panneaux pédagogiques sur les impacts touristiques	

Axe 3 : Animer et évaluer la mise en œuvre de la stratégie	3.1. COPIL annuel → Action réalisée en partie dans le cadre de l'approche spécifique
	3.2. Démarches administratives et réglementaires (D/G)
	3.3. Accompagnement des autres acteurs sur les ZH 3.3.1. Plaines alluviales : Mettre en œuvre des MAEC visant le maintien ou la restauration d'un bon état de conservation des zones humides. 3.3.2. Bordures de cours d'eau : Animer la gestion de tous les adous sur la base d'objectifs particularisés
	3.4. Bilan annuel du PGSZH
Axe 4 : Améliorer la connaissance sur les zones humides	4.1. Suivi de l'état des ZH (changement climatique)
	4.2. Affinage de délimitations de ZH
	4.3. États des lieux et suivis sur des ZH cibles → Action réalisée en partie dans le cadre de l'approche spécifique
Axe 5 : Elaborer une stratégie d'intervention foncière	5.1. Information aux élus
	5.2. Harmonisation des interventions foncières
Axe 6 : Gérer et restaurer les ZH dans les limites des capacités et attributions du syndicat	6.1. Veille et lutte contre les EEE → Action réalisée en partie dans le cadre de l'approche spécifique
	6.2. Gestion/restauration de milieux humides → Action réalisée en partie dans le cadre de l'approche spécifique
	6.2.1. Plaines alluviales : Entretien de ZH
	6.2.2. Plaines alluviales : restauration du fonctionnement morphodynamique
	6.2.3. Bordures de cours d'eau : Restauration/entretien de ripisylves
6.3. Restauration de continuités écologiques 6.3.1. Bordures de cours d'eau : Restauration de la continuité écologique des cours d'eau et des adous	

8.12. Annexe 12 :Présentation des projets TeensyRecorder

Extrait de <https://framagit.org/PiBatRecorderPojects/TeensyRecorders>

Présentation des projets

TeensyRecorder regroupe des projets d'enregistreurs ultrason réalisés avec une carte Teensy 3.6 (avant 2023, cf. <https://www.pjrc.com/store/teensy36.html>) ou Teensy 4.1 (à partir de 2023, cf. <https://www.pjrc.com/store/teensy41.html>).

Porté bénévolement par un groupe informel de chiro-bricolos, ce projet a été fait pour une fabrication à réaliser soi-même. Toutefois, compte tenu de la technique de fabrication à base de cartes pré-montées, il devient difficile de fabriquer un exemplaire seul dans son coin. Annuellement, des opérations d'achats groupés sont organisées pour faciliter les fabrications et l'organisation d'ateliers aux 4 coins du territoire.

Les objectifs

- Être **ouvert** (dans le sens des communs). Les logiciels ainsi que leurs codes source, les schémas matériels (montages et circuits électroniques) sont mis à disposition de tous gratuitement et librement afin de permettre à chacun de fabriquer son détecteur.
- Être **facilement reproductible** pour faciliter la réalisation par toute personne intéressée.
- Être **économique** pour faciliter l'accès à un matériel d'étude de qualité. Le prix final est fonction du nombre d'exemplaires construits. Avec 2 ou 3, ce sera de l'ordre de 150 à 160€. A partir de 10 exemplaires et en bénéficiant des achats groupés effectués chaque année, le prix descend sous la barre des 100€.
- Être **pertinent pour l'étude des chauve-souris**, en couvrant la bande de fréquence et en ayant des résultats comparables aux autres détecteurs couramment utilisés. Ils sont aussi utilisable pour des enregistrements audio et des pionniers les utilisent pour le suivi migratoire des oiseaux ou pour l'étude des insectes. Les 3 modèles sont basés sur la même chaîne d'acquisition (micro, amplification, numérisation) et vous pouvez consulter sur [ce lien une comparaison entre un Passive Recorder et un Audiomoth réalisée par Michel Barataud](#).
- Être **facilement réparable**. Ne restez pas avec un Teensy Recorder en panne dans vos tiroirs. Postez votre problème de préférence sur la liste "[FabricationTeensyRecorder](#)", des spécialistes vous répondront pour vous guider dans la recherche d'une solution. Au pire, il suffira d'envoyer l'appareil à l'un de ces spécialistes qui effectuera la réparation. A votre charge ne seront comptés que les frais de ports et les pièces nécessaires. Compte tenu de la fabrication, il n'y a pas de garantie mais les pièces détachées ont des prix dérisoires. La carte processeur est l'élément le plus couteux avec un prix de 30€ et elle tombe très rarement en panne. Pour information, une puce micro coute au environ de 5€.

3 modèles

Tableau récapitulatif des principales caractéristiques :

Modèles	PR	PRS	AR
Micro MEMS déportable (plus de 100m)	Oui	Oui	Oui
Canaux (1 mono, 2 stéréo)	1	2	1
Test micro	Oui	Oui	Oui
Fréq. échantillonnage 24, 48, 96, 192, 250, 384kHz	Oui	Oui	Oui
Fréq. échantillonnage 500kHz	Oui	Non	Oui
Enregistrement passif automatique	Oui	Oui	Oui

Modèles	PR	PRS	AR
Hétérodyne à 384kHz (écoute au casque)	Non	Non	Oui
Lecture fichier wav (X1, X10, Hétérodyne)	Non	Non	Oui
Ecran plus boutons (paramètres modifiable sur le terrain)	Oui	Oui	Oui
Batteries internes Li-Ion (plusieurs nuits d'autonomie)	2	2	2
Alimentation externe	12V	12V	5V
Boitier étanche	Oui	Oui	Non
Carte micro SD 16-400 Go	1	1	1